

# RETOMBEES MEDIAS

## Campagne FNAB SIA 2019

>Label BFE / Picard, Territoires bio et  
outils collectivités + interviews G. Riou

*Principales retombées recensées  
du 18/02 au 02/03 2020*

**Relations presse**

**William Lambert**

**[www.lambertcommunication.com](http://www.lambertcommunication.com)**

06 03 90 11 19 / [lambertcommunication@gmail.com](mailto:lambertcommunication@gmail.com)

# SOMMAIRE

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b><i>LABEL BFE / Picard dans les médias ...</i></b> |                          |
| ... généralistes                                     | <b><i>p. 3 à 15</i></b>  |
| ... spécialisés                                      | <b><i>p. 16 à 34</i></b> |
| <b><i>TERRITOIRESBIO et outils collectivités</i></b> | <b><i>p. 35 à 40</i></b> |
| <b><i>Interviews radio &amp; presse G. Riou</i></b>  | <b><i>p. 41 à 46</i></b> |



DGTE693 4 FV 0676 FRA /AFP-HN19  
agriculture-environnement-distribution-alimentation-indicateur PREV  
1 Les agriculteurs bio lancent un label équitable pour maintenir leur  
rémunération (PAPIER GENERAL)  
Par Emmanuelle TRECOLLE

PARIS, 18 fév 2020 (AFP) - Pour contrer la communication tous  
azimuts  
de la grande distribution sur les produits biologiques et tenter d'empêcher une  
chute des prix, les agriculteurs bio musclent leur offre avec un label  
équitable qui garantit la rémunération des producteurs.

Le label "bio française équitable" (BFE) lancé par la Fédération de  
l'agriculture biologique (Fnab) garantit aux consommateurs des légumes  
biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio,  
reprenant ainsi les critères de la loi sur l'Economie sociale et solidaire de  
2014, qui définit le commerce équitable.

"Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée  
de  
construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire  
sur une bio qui corresponde à nos valeurs", indique Stéphanie Pageot,  
secrétaire nationale de la Fnab, citée mardi dans un communiqué.

Le label BFE est issu d'un travail avec le groupe de surgelés Picard  
qui  
expérimente le lancement à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale  
distribuée dans ses magasins en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, avant de  
peut-être s'étendre. Picard a signé des contrats tripartites avec trois  
organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France.

"Nous avons cherché à valoriser cet engagement, c'est comme ça que  
l'idée  
d'un label est venue", explique Mme Pageot.

- éviter un alignement des prix -  
=====

"En 2015, avec le changement d'échelle de l'agriculture biologique,  
on est  
passé de 7% de croissance annuelle des taux de conversion, à 15-18%.  
L'agriculture biologique est sortie de sa niche et a été complètement  
institutionnalisée. Tous les opérateurs s'en sont emparés: la distribution, les  
opérateurs de la transformation, les institutions, le système bancaire",  
rappelle à l'AFP Guillaume Riou, président de la Fnab.

On a ainsi vu des distributeurs utiliser les produits bio comme  
produits  
d'appel en cassant les prix. Or pour les agriculteurs bio, l'important reste  
d'éviter un alignement de leurs prix vers le bas, ce qui ne compenserait plus  
les coûts supplémentaires de ce mode de production.

"Le marché alimentaire bio est à un tournant", explique le cabinet  
d'expertise Xerfi Precepta. "Celui-ci fait toujours preuve d'un véritable  
engouement avec des ventes en hausse de 14% en 2019 et des perspectives  
prometteuses d'ici 2022 (+12% par an en moyenne pour s'approcher des 15  
milliards d'euros)".

Mais "le risque de voir le bio dénaturé de ses valeurs originelles ne  
cesse  
de grandir face à l'explosion de la demande et aux offensives des marques  
conventionnelles et de la grande distribution. Guerre des prix,  
industrialisation de la production... le marché est sur le point de tomber dans  
les travers du conventionnel sous couvert de le rendre accessible à tous",  
souligne le cabinet.

- première "brique" -  
=====

La Fnab a décidé de contrer ce "risque déflationniste par la  
massification".  
"Le commerce équitable a donc été la première brique pour redonner  
une

518141-01-03.txt

place importante dans la chaîne de valeur aux agriculteurs face au monde de la transformation et de la distribution et pour satisfaire in fine le consommateur avec un prix qui ne soit pas exagéré", argumente M. Riou.

"Le cahier des charges du règlement européen sur la bio est très adapté à cette phase de transition, mais ça n'englobe pas tout, il y a des tas de questions nouvelles qui sont posées", assure M. Riou en évoquant par exemple la biodiversité, le changement climatique, les dimensions sociales, ou encore la question du bien-être animal.

"Il faut qu'on réponde absolument à tout ces enjeux", et pour cela "il faudra ajouter d'autres briques dans le temps" au label bio, car les critères agronomiques de la charte ne suffisent plus.

Et en face, les autres acteurs multiplient les initiatives pour répondre à la demande en aliments sains et éthiques des consommateurs, qui peuvent parfois en perdre leur latin. Les étiquettes fleurissent actuellement sur les produits: outre les traditionnels produits équitables, on trouve le "sans OGM" ou le "sans résidus de pesticide".

Carrefour, Galliance (Coopérative Terrena) et les magasins U ont rejoint

l'Association étiquette bien-être animal (AEBEA), créée en 2018 par des associations de défense des animaux et le groupe Casino, pour proposer un référentiel et un étiquetage unique sur le bien-être animal.

etr/ngu/tq/it

<org idsrc="isin" value="FR0000120172">CARREFOUR</org>

<org idsrc="isin" value="FR0000125585">CASINO GUICHARD PERRACHON

SA</org>

AFP L181114 GMT FEV 20

1



# La Fédération du bio lance un label français

*Ivan LOGVENOFF.*

La Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) a lancé, hier, un nouveau label bio privé qui intègre les principes du commerce équitable. Mécontente face à l'évolution du règlement bio, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), principale organisation de producteurs bio français, lance le label privé « Biologique Français Équitable » y a un assouplissement du cahier des charges bio européen qui n'est pas satisfaisant, explique le président de la Fnab, Guillaume Riou. Nous allons donc imposer nous-mêmes des perspectives progressistes, en proposant une nouvelle norme. Le label vise en premier lieu à combler le manque identifié par la Fnab dans les normes actuelles de l'agriculture biologique : le commerce équitable. Le cahier des charges européen ne prévoit par exemple rien sur les conditions sociales des salariés dans les fermes, regrette Guillaume Riou. Le nouveau label impose à ce titre une rémunération des agriculteurs au prorata des heures travaillées, une marge pour le producteur permettant les investissements, ou encore la création d'un fonds de développement agricole grâce à un prélèvement sur les ventes. Selon les producteurs, c'est l'explosion du marché français du bio depuis 2015 qui impose cette précaution. La dynamique française est la plus forte au niveau européen,

tant pour la croissance du marché que pour les conversions d'exploitations agricoles, souligne Florent Guhl, directeur de l'Agence bio. Symbole de cette dynamique, la progression des surfaces françaises, de l'ordre de 16,5 % entre 2017 et 2018, devrait se maintenir. La France, déjà première en grandes cultures bio avec 513 783 ha en 2018, devrait bientôt dépasser l'Italie, actuelle championne des surfaces bio dans l'Union européenne, toutes cultures confondues.

## Picard, premier partenaire

Les consommateurs suivent. Le marché français du bio, troisième marché mondial derrière l'Allemagne et la Chine, est estimé à 9,7 milliards d'euros pour 2018, en hausse de 15,7 % par rapport à 2017. Une dynamique qui s'est maintenue en 2019, et qui devrait permettre à la France de dépasser prochainement l'Allemagne. Il y a pas de hasard. Si les croissances du marché et des surfaces sont corrélées, ça confirme que le consommateur attend d'avoir une offre de bio français, résume Florent Guhl.

Le premier partenaire de la Fnab sera Picard. L'enseigne de surgelés a annoncé, hier, le lancement d'une nouvelle gamme sous la bannière « Biologique Français Équitable ». Avec un objectif : multiplier son chiffre d'affaires en surgelés bio pour passer de 9 % à 20 %, voire 30 % de son chiffre d'affaires total à

l'horizon 2025. À partir de mars, 87 magasins Picard du Sud-Ouest proposeront donc des sachets de haricots verts, courgettes, carottes et maïs surgelés bio étiquetés sous le nouveau label de la Fnab. Un déploiement est prévu en 2021 en région Paca, puis l'année suivante en Bretagne.

Ce ballon d'essai avec Picard permettra de valider le modèle économique proposé par la Fnab. Des contrats tripartites, permettant de sécuriser prix et volumes, ont été signés entre les distributeurs, les transformateurs et les producteurs pour trois ans. Les prix de ces contrats ont, par ailleurs, été fixés grâce à un outil développé par la Fnab, prenant en compte les objectifs financiers des exploitants et les aléas climatiques. C'est là que nous avons envie d'emmener toute la filière bio française demain, rêve déjà Stéphanie Pageot, secrétaire de la Fnab.



Le marché français du bio est estimé à 9,7 milliards d'euros pour 2018.

# Le nouveau label Bio, Français, Équitable

Il a été lancé par la Fnab et Picard, et garantit une origine locale des produits bio et une juste rémunération des paysans

Le nouveau label Bio, Français, Équitable

AGRICULTURE

Il a été lancé par la Fnab et Picard, et garantit une origine locale des produits bio et une juste rémunération des paysans

Cette semaine, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) et le groupe Picard ont signé une collaboration pour lancer un label paysan. La certification Bio, Français, Équitable qui viendra garantir aux consommateurs, d'une part, que les légumes entrant dans la composition des produits du géant du surgelé seront issus de

l'agriculture biologique française, et aux paysans, d'autre part, un prix rémunérateur et équitable.

Cette étiquette sera apposée pour la première fois sur les quatre légumes de la gamme construite avec Picard (courgette, haricot vert, maïs et carotte), distribués à partir du 2 mars dans 87 magasins de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, les deux régions d'expérimentation du label, reposant sur une production locale répondant à plus de six critères de commerce équitable.

Le groupe Picard a quant à lui accepté de s'engager sur une

contractualisation tripartite (organisations de producteurs, transformateurs et distributeurs) innovante et d'ouvrir la possibilité d'une révision annuelle du prix en fonction de l'évolution des coûts de production. Il prévoit également de verser 1% du montant annuel des ventes des produits au label paysan pour alimenter un fonds de développement géré par les organisations de producteurs partenaires. ■

Accueil > Economie > France

## Un label pour pousser le bio vers l'équitable

La Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) lance un label pour des produits « biologiques, français, équitables ». Le groupe de surgelés Picard va inaugurer ce label en commercialisant, dans ses magasins du sud-ouest, quatre légumes produits et transformés localement.

Mathieu Castagnet, le 19/02/2020 à 12:23

📖 Lecture en 2 min.



Du bio marié avec de l'équitable et produit en France, si possible au plus près du lieu de commercialisation.

Voilà la triple promesse que devront offrir les produits agréments du nouveau label « *biologique, français équitable* » présenté mardi 18 février par la Fédération nationale d'agriculture biologique.

### Juste rémunération

Avec cette nouvelle certification, le Fnab entend ajouter aux critères du bio ceux du commerce équitable. L'idée, explique Guillaume Riou, président de la Fnab est « *d'accompagner la transition agricole en mettant en avant des produits bios, paysans, équitable* ».

→ À LIRE. [Un commerce équitable aux couleurs tricolores](#)

Ce dernier critère commence évidemment par la juste rémunération des producteurs. Le cahier des charges du label prévoit donc que le prix payé au paysan doit lui permettre non seulement de couvrir ses coûts de production, mais aussi de se payer dignement et même d'investir pour préparer l'avenir, le tout avec des contrats courant sur plusieurs années.

### Cahier des charges

Ce cahier des charges a été travaillé avec l'enseigne Picard. Le géant de surgelés entend en effet accélérer dans son propre tournant vers davantage de produits bios, mais surtout vers davantage de produits français. Car si le distributeur revendique 70 % de produits hexagonaux dans ses rayons, « *on n'atteint pas ce pourcentage pour le bio* », reconnaît Philippe Pauze, le président du groupe qui compte près de 1 000 magasins.

### À lire aussi

**À table, les Français veulent manger local et responsable**



Actuellement, les produits bios représentent environ 10 % des 1 400 références offertes dans les magasins du groupe. « *Mon rêve, c'est de doubler ou tripler cette part dans les 4 ou 5 ans qui viennent tout en accélérant sur l'équitable* », assure Philippe Pauze.

La création d'un label avec la Fnab s'inscrit dans un long processus, entamé voici quatre ans. Une alliance qui n'allait pas forcément de soi. Les producteurs bios étant adeptes des circuits courts, « *ce n'était pas une évidence d'aller vers un grand distributeur et encore plus dans le surgelé* », reconnaît Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab.

### Trouver un industriel

Pour construire cette filière mettant en avant le bio, l'équitable mais aussi le local, Picard a repensé une partie de sa chaîne d'approvisionnement. Il a fallu trouver et convaincre des paysans. Mais le plus dur a été de dénicher un industriel de la surgélation capable de traiter des quantités limitées à des prix acceptables.

→ ENTRETIEN. [« Le commerce équitable connaît une dynamique exceptionnelle »](#)

En Bretagne, Picard a buté sur cet écueil. Dans le Sud-Ouest, en revanche, le distributeur a passé un accord avec un industriel et des producteurs partants pour l'aventure. Les quatre premiers légumes estampillés du nouveau logo (carottes, haricots verts, courgette et maïs) devraient arriver début mars dans la centaine de magasins Picard de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

### « 5 à 10 % plus cher »

Ces produits bios et équitables devraient être affichés « *5 à 10 % plus*

Monde ▾ Religion ▾ Economie ▾ Culture ▾ Environnement ▾

*plus sains, plus locaux et insérés dans leur tissu économique local* », estime Philippe Pauze. Si l'expérience réussie, Picard entend l'étendre ensuite à d'autres régions, d'autres produits.

Du côté de la Fnab, on espère que d'autres distributeurs se montreront intéressés pour nouer des alliances du même type. À condition qu'ils s'engagent bel et bien sur le respect du juste prix, insiste Stéphanie Pageot pour éviter que « *les pratiques commerciales classiques ne reprennent vite le pas sur les bonnes intentions* ».

# Les agriculteurs bio lancent leur propre label

Pour contrer la grande distribution et éviter la chute des prix, la filière propose son propre label équitable garantissant la rémunération des producteurs.

Le label « bio française équitable » (BFE) lancé par la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio, reprenant ainsi les critères de la loi sur l'Économie sociale et solidaire de 2014, qui définit le commerce équitable.



Le nouveau label sera lancé le 2 mars.

Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ouvrent le bal « Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire sur une bio qui corresponde à nos valeurs », explique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab. Le label BFE est issu d'un travail avec le groupe de surgelés Picard qui expérimente le lancement

à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans ses magasins en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, avant de peut-être s'étendre. Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France. « En 2015, avec le changement d'échelle de l'agriculture biologique, on est passé de 7 % de croissance annuelle des taux de conversion, à 15-18 %. L'agriculture biologique est sortie de sa niche et a été complètement institutionnalisée. Tous les opérateurs s'en sont emparés : la distribution, les opérateurs de la transformation, les institutions, le système bancaire », rappelle Guillaume Riou, président de la Fnab. On a ainsi vu des distributeurs utiliser les produits bio comme produits d'appel en cassant les prix. Or pour les agriculteurs bio, l'important reste d'éviter un alignement de leurs prix vers le bas, ce qui ne compenserait plus les coûts supplémentaires de ce mode de production. Pour le cabinet d'expertise Xerfi Precepta, il y a « un véritable engouement avec des ventes en hausse de 14 % en 2019 et des perspectives prometteuses d'ici 2022 (+12% par an en moyenne) ».

Mais « le risque de voir le bio dénaturé de ses valeurs originelles ne cesse de grandir face à l'explosion de la demande et aux offensives des marques conventionnelles et de la grande distribution. Guerre des prix, industrialisation de la production... le marché est sur le point de tomber dans les travers du conventionnel sous couvert de le rendre accessible à tous », souligne le cabinet. « Le cahier des charges du règlement européen sur la bio est très adapté à cette phase de transition, mais ça n'englobe pas tout, il y a des tas de questions nouvelles qui sont posées », assure Guillaume Riou en évoquant par exemple la biodiversité, le changement climatique, les dimensions sociales, ou encore la question du bien-être animal. ■



# Les agriculteurs bio lancent un label équitable

La Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) lance un nouveau label, « **Bifrançais équitable** ». Celui-ci sera apposé à partir du 2 mars sur quatre références de légumes (courgettes, maïs, haricots verts et carotte), vendues dans 87 magasins Picard. Ce label garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France, et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio. Objectif ? Tenter d'empêcher une chute des prix, qui

ne permettrait plus de compenser les coûts supplémentaires inhérents au mode de production bio. Car le marché alimentaire bio fait preuve d'un véritable engouement, avec des ventes en hausse de 14 % en 2019. Des distributeurs en profitent, en tentant de casser les prix pour faire du bio un produit d'appel. ■

AGRICULTURE

## Du « 47 bio » dans le congélateur ?

*Guillaume Béars*

Deux nouvelles missions pour Agrobio 47

« Un véritable challenge ». Les mots de la présidente d'Agrobio 47, Irène Carrasco, sont forts mais témoignent de l'enjeu du partenariat mis en place avec un acteur qu'on n'attendait pas forcément. Picard s'invite donc dans le jeu de l'agriculture bio en Nouvelle-Aquitaine. La chaîne de magasin de produits surgelés lancera le 2 mars sa nouvelle gamme de légumes surgelés, issus de l'agriculture bio et locale. Des concombres, du maïs, des haricots verts et des carottes vendus en sachets, qui seront estampillés d'un nouveau label : « Bio. Français. Équitable ». Les initiateurs du projet sont venus le défendre devant les agriculteurs du Lot-et-Garonne. Objectif : les convaincre du bien-fondé du « partenariat » et ainsi multiplier les contractualisations.

« Agriculture bio et industrielle ne sont pas antinomiques »  
« Il y avait une demande de notre clientèle : pouvoir acheter du local et du bio », avance Gérard Townsend, responsable développement durable chez Picard.  
« C'est cette demande qu'est venue l'idée de cette nouvelle gamme. Nous nous sommes rapprochés de la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) pour connaître les territoires qui seraient susceptibles de nous fournir. » La Bretagne et la région PACA sont visées en premier, avec

plus ou moins de succès, puis la Nouvelle-Aquitaine.



**Basé sur le « prix producteur »**

Une première en région donc. L'identification d'un outil industriel adapté et la connaissance des producteurs biologiques régionaux ont été les clés de la réussite du projet. C'est une usine dans les Landes, sur le point de fermer ses portes, qui s'est proposée pour la surgélation des légumes. Claude Daminet, technicienne d'Agrobio 47, a coordonné la réalisation du projet, accompagné techniquement les producteurs, suivi la construction du prix et accompagné les organisations de producteurs dans la mise en place de cette labellisation.  
« Pour la construction du prix, nous sommes allés à l'inverse de la logique des distributeurs » se félicite la technicienne lot-et-garonnaise.  
« Eux, ils partent du prix consommateur puis ils descendent. Dans le commerce équitable, ça ne se passe pas comme ça. » Ces produits surgelés estampillés du nouveau label généreront donc des revenus honnêtes pour les paysans.

« Les risques climatiques ont été pris en compte puisque dans nos calculs, avec une année sur cinq considérée comme blanche ». Marc, un des producteurs bio sélectionnés qui fournira les concombres à surgeler, affirme « qu'il y a pas de rapport de force. L'atout, c'est que c'est basé sur le prix producteur et tout le monde a joué le jeu. Agriculture bio et industrielle ne sont pas antinomiques. Il y a une évolution législative là-dessus. Sur cette gamme, Picard mise sur la qualité gustative du produit. » Des arguments martelés tout au long de la présentation.

Picard s'engage à reverser un pourcentage pour l'investissement des agriculteurs  
Conséquence, cette nouvelle gamme sera plus chère que les autres. Une crainte chez certains responsables Picard. Mais la démarche est avant tout un test. « Ce n'est pas pour autant que l'on va arrêter les circuits courts et la vente sur les marchés » se défend Irène Carrasco. « Picard s'est engagé pour un bio haut de gamme et sur un cahier des charges qui défend les producteurs. On prend le risque. » La marque de surgelés s'est aussi engagée à reverser un pourcentage des revenus des produits bio aux agriculteurs, pour qu'ils puissent investir dans du matériel. Dans l'assemblée, la nouvelle labellisation – encore une diront certains – interroge bon nombre de producteurs. Mais la démarche semble avoir convaincu. Les premières tendances de vente

seront rapidement connues. Car comme dans tout lancement d'une nouvelle gamme de produits, le consommateur aura le dernier mot. l'essentiel t ■

## Les agriculteurs bio vont lancer un label «bio française équitable» avec Picard

Par Le Figaro avec AFP  
Publié le 18 février 2020 à 10:40

LIRE EN LIGNE :

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/les-agriculteurs-bio-vont-lancer-un-label-bio-francaise-equitable-avec-picard-20200218>

La Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) va lancer un label «*bio française équitable*» qui garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio, une démarche expérimentée par le groupe de surgelés Picard. «*Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire sur une bio qui correspond à nos valeurs*», indique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab, citée mardi dans un communiqué.

### À lire aussi : La France n'aura pas 15% de terres agricoles en bio d'ici 2022

La Fnab a travaillé avec Picard depuis 2016 pour construire «*une filière locale et équitable*» avec les producteurs. Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France, ont-ils précisé dans ce communiqué. Ce projet va déboucher avec le lancement à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans les 87 magasins Picard de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. «*Nous avons cherché à valoriser cet engagement, c'est comme ça que l'idée d'un label est venue*», explique Stéphanie Pageot. Le label Bio français équitable qui sera apposé sur cette gamme de produits sera contrôlé par un organisme certificateur.

*«En 2015, avec le changement d'échelle de l'agriculture biologique, on est passé de 7% de croissance annuelle des taux de conversion, à 15-18%. L'agriculture biologique est sortie de sa niche et a été complètement institutionnalisée. Tous les opérateurs s'en sont emparés: la distribution, les opérateurs de la transformation, les institutions, le système bancaire»,* a rappelé à l'AFP Guillaume Riou, président de la Fnab.

On a ainsi vu des distributeurs utiliser les produits bio comme produits d'appels en cassant les prix. Or pour les agriculteurs bio, l'important reste d'éviter un alignement de leurs prix vers le bas, ce qui ne compenserait plus les coûts supplémentaires de ce mode de production. La Fnab a donc décidé de contrer le «*risque déflationniste par la massification*» et «*le commerce équitable a donc été la première brique pour redonner une place importante dans la chaîne de valeur aux agriculteurs face au monde de la transformation et de la distribution et pour satisfaire in fine le consommateur avec un prix qui ne soit pas exagéré*», a-t-il expliqué.

### À lire aussi : Les politiques de réduction des pesticides en échec

*«Il faudra ajouter d'autres briques dans le temps»,* a assuré Guillaume Riou en évoquant par exemple la biodiversité, les dimensions sociales, ou encore la question du bien-être animal. Picard poursuivra ensuite l'expérience dans d'autres régions. Quant au label, la Fnab espère que d'autres marques ou enseignes de distribution s'en empareront.

19/02/2020 04:59 | IG | | Imprimer |

PARTAGER    ...

## **Les agriculteurs bio lancent leur propre label** **Pour contrer la grande distribution et éviter la chute des prix, la filière propose son propre label équitable garantissant la rémunération des producteurs.**

Le label « bio française équitable » (BFE) lancé par la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio, reprenant ainsi les critères de la loi sur l'Économie sociale et solidaire de 2014, qui définit le commerce équitable.

### **Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ouvrent le bal**

« *Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire sur une bio qui correspond à nos valeurs* », explique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab.

Le label BFE est issu d'un travail avec le groupe de surgelés Picard qui expérimente le lancement à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans ses magasins en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, avant de peut-être s'étendre. Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France.

« *En 2015, avec le changement d'échelle de l'agriculture biologique, on est passé de 7% de croissance annuelle des taux de conversion, à 15-18%. L'agriculture biologique est sortie de sa niche et a été complètement institutionnalisée. Tous les opérateurs s'en sont emparés: la distribution, les opérateurs de la transformation, les institutions, le système bancaire* », rappelle Guillaume Riou, président de la Fnab.

On a ainsi vu des distributeurs utiliser les produits bio comme produits d'appel en cassant les prix. Or pour les agriculteurs bio, l'important reste d'éviter un alignement de leurs prix vers le bas, ce qui ne compenserait plus les coûts supplémentaires de ce mode de production.

Pour le cabinet d'expertise Xerfi Precepta, il y a « *un véritable engouement avec des ventes en hausse de 14% en 2019 et des perspectives prometteuses d'ici 2022 (+12% par an en moyenne)* ». Mais « *le risque de voir le bio dénaturé de ses valeurs originelles ne cesse de grandir face à l'explosion de la demande et aux offensives des marques conventionnelles et de la grande distribution. Guerre des prix, industrialisation de la production... le marché est sur le point de tomber dans les travers du conventionnel sous couvert de le rendre accessible à tous* », souligne le cabinet.

« *Le cahier des charges du règlement européen sur la bio est très adapté à cette phase de transition, mais ça n'englobe pas tout, il y a des tas de questions nouvelles qui sont posées* », assure Guillaume Riou en évoquant par exemple la biodiversité, le changement climatique, les dimensions sociales, ou encore la question du bien-être animal.



Le nouveau label sera lancé le 2 mars.

(Photo archives NR, Patrick Lavaud)

# Un label équitable pour le bio

Avec cette initiative, les agriculteurs bio veulent garantir leur rémunération.

Pour contrer la communication tous azimuts de la grande distribution sur les produits biologiques et tenter d'empêcher une chute des prix, les agriculteurs bio musclent leur offre avec un label équitable qui garantit la rémunération des producteurs. Le label « bio française équitable » (BFE) lancé par la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio, reprenant ainsi les critères de la loi sur l'Économie sociale et solidaire de 2014, qui définit le commerce équitable.

Le label BFE est issu d'un travail avec le groupe de surgelés Picard qui expérimente le lancement à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans ses magasins en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, avant de peut-être s'étendre. Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France.

## « Le risque de voir le bio dénaturé de ses valeurs »

« En 2015, avec le changement d'échelle de l'agriculture biologique, on est passé de 7 % de croissance annuelle des taux de conversion, à 15-18 %. L'agriculture biologique est sortie de sa niche et a été complètement institutionnalisée.

Tous les opérateurs s'en sont emparés : la distribution, les opérateurs de la transformation, les

institutions, le système bancaire », rappelle Guillaume Riou, président de la Fnab.

On a ainsi vu des distributeurs utiliser les produits bio comme produits d'appel en cassant les prix. Or pour les agriculteurs bio, l'important reste d'éviter un alignement de leurs prix vers le bas, ce qui ne compenserait plus les coûts supplémentaires de ce mode de production. « Le marché alimentaire bio est à un tournant », explique le cabinet d'expertise Xerfi Precepta. « Celui-ci fait toujours preuve d'un véritable engouement avec des ventes en hausse de 14 % en 2019 et des perspectives prometteuses d'ici 2022 (+12 % par an en moyenne pour s'approcher des 15 milliards d'euros) ».

Mais « le risque de voir le bio dénaturé de ses valeurs originelles ne cesse de grandir face à l'explosion de la demande et aux offensives des marques conventionnelles et de la grande distribution. Guerre des prix, industrialisation de la production... le marché est sur le point de tomber dans les travers du conventionnel sous couvert de le rendre accessible à tous », souligne le cabinet.



*Pour éviter une guerre des prix défavorable aux producteurs bio, un label équitable est lancé.*



# Chute des prix : un label « bio français équitable »

**agriculture** Pour contrer la communication tous azimuts de la grande distribution sur les produits biologiques et tenter d'empêcher une chute des prix, les agriculteurs bio musclent leur offre avec un label équitable qui garantit la rémunération des producteurs. Le label « bio française équitable » (BFE) lancé par la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio, reprenant ainsi les critères de la loi sur l'Économie sociale et solidaire de 2014, qui définit le commerce équitable. Le label BFE est issu d'un travail avec le groupe de surgelés Picard qui expérimente le lancement à partir du

2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans ses magasins en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, avant de peut-être s'étendre. Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France. En face, les autres acteurs multiplient les initiatives et les étiquettes fleurissent actuellement sur les produits : outre les traditionnels produits équitables, on trouve le « sans OGM » ou le « sans résidus de pesticide ». ■

LIRE EN LIGNE : <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/agriculture-biologique/la-federation-du-bio-lance-un-label-bio-francais-6742881>

**Boxtal, la solution d'expédition n°1 des e-commerçants**

[Je découvre](#)

**BOXTAL**

En ce moment [Start-up](#) [Recrutement](#) [Industrie](#) [Investissement](#)

Accueil / Economie / Agriculture / Agriculture biologique

## La Fédération du bio lance un nouveau label français

La Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) a lancé, mardi 18 février, un nouveau label bio privé qui intègre les principes du commerce équitable.

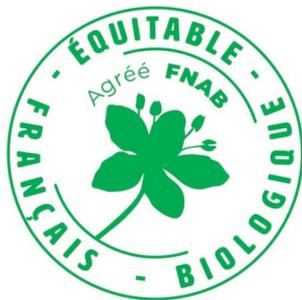


Le marché français du bio, troisième marché mondial derrière l'Allemagne et la Chine, est estimé à 5,7 milliards d'euros pour 2018. | SOLISMAGES - FOTOLIA

Mécontente face à l'évolution du règlement bio, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), principale organisation de producteurs bio français, lance le label privé « **Biologique Français Équitable** ». « Il y a un assouplissement du cahier des charges bio européen qui n'est pas satisfaisant, explique le président de la Fnab, Guillaume Riou. Nous allons donc imposer nous-mêmes des perspectives progressistes, en proposant une nouvelle norme. »

Le label vise en premier lieu à combler le manque identifié par la Fnab dans les normes actuelles de l'agriculture biologique : le commerce équitable. « Le cahier des charges européen ne prévoit par exemple rien sur les conditions sociales des salariés dans les fermes », regrette Guillaume Riou. Le nouveau label impose à ce titre une rémunération des agriculteurs au prorata des heures travaillées, une marge pour le producteur permettant les investissements, ou encore la création d'un fonds de développement agricole grâce à un prélèvement sur les ventes.

Le nouveau label impose à ce titre une rémunération des agriculteurs au prorata des heures travaillées, une marge pour le producteur permettant les investissements, ou encore la création d'un fonds de développement agricole grâce à un prélèvement sur les ventes.



CE SOIR 21H00 SUR CANAL+

**PARIS SG BORDEAUX**

PARIS SAINT-GERMAIN BORDEAUX MÉRITAINE

**CANAL+** **SEULES EN DIRECT** **DEPARTER LE MOINS CHER**

Jardiner BEAU, Cultiver BIO, Cuisiner BON

**LEVEZ-VOS VÉGÉTALS**

[Découvrir](#)

- En continu **Agriculture biologique**
- 07h01 Sondage exclusif: Les Français toujours attachés à l'agriculture
  - 02h02 Normandie: Le réchauffement climatique fait monter le degré d'aridité du cèdre
  - 02h02 Pêches d'Argentan: Coccinelle et Co. les seuls bio de Calennec et Mathieu
  - 19h02 Ghysballe: Champigny-sur-Marne ira « jusqu'au bout » pour défendre son arrêté interdisant les pesticides
  - 18h02 La Fédération du bio lance un nouveau label français
  - 18h02 Lanester: La cuisine centrale, c'est 1 400 repas par jour
  - 15h02 Salon Naturel, Réat: Rosetta et Claudia, reines du salon bio jusqu'à dimanche soir 16 février

## Une précaution

Selon les producteurs, c'est l'explosion du marché français du bio depuis 2015 qui impose cette précaution. « La dynamique française est la plus forte au niveau européen, tant pour la croissance du marché que pour les conversions d'exploitations agricoles », souligne Florent Guhl, directeur de l'Agence bio. Symbole de cette dynamique, la progression des surfaces françaises, de l'ordre de 16,5 % entre 2017 et 2018, devrait se maintenir. La France, déjà première en grandes cultures bio avec 513 783 ha en 2018, devrait bientôt dépasser l'Italie, actuelle championne des surfaces bio dans l'Union européenne, toutes cultures confondues.

Les consommateurs suivent. Le marché français du bio, troisième marché mondial derrière l'Allemagne et la Chine, est estimé à 9,7 milliards d'euros pour 2018, en hausse de 15,7 % par rapport à 2017. Une dynamique qui s'est maintenue sur 2019, et qui devrait permettre à la France de dépasser prochainement l'Allemagne. « Il n'y a pas de hasard. Si les croissances du marché et des surfaces sont corrélées, c'est bien que le consommateur attend d'avoir une offre de bio français », résume Florent Guhl.

## Picard, premier partenaire

Le premier partenaire de la Fnab sera Picard. L'enseigne de surgelés a annoncé, mardi 18 février, le lancement d'une nouvelle gamme sous la bannière « **Biologique Français Équitable** ». Avec un objectif : multiplier son chiffre d'affaires en surgelés bio pour passer de 9 % à 20 %, voire 30 % de son chiffre d'affaires total à l'horizon 2025. À partir de mars, 87 magasins Picard du Sud-Ouest proposeront donc des sachets de haricots verts, courgettes, carottes et maïs surgelés bio étiquetés sous le nouveau label de la Fnab. Un déploiement est prévu en 2021 en région Paca, puis l'année suivante en Bretagne.

**IKKS & Laetitia Costa**

Nouvelle Collection Printemps Été 2020. Les fleurs s'invitent dans votre garde robe.

[Découvrir](#)

ouest france

La Fédération du bio lance un nouveau label français

signés entre les distributeurs, les transformateurs et les producteurs pour trois ans. Les prix de ces contrats ont, par ailleurs, été fixés grâce à un outil développé par la Fnab, prenant en compte les objectifs financiers des exploitants et les aléas climatiques. « C'est vers là que nous avons envie d'emmener toute la bio française demain », rêve déjà Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab.

[#Agriculture biologique](#) [#Economie](#) [#Entreprises](#)  
[#Agriculture](#) [#Environnement](#) [#Climat](#) [#Actualité en continu](#)  
[#Pisciculture](#) [#Élevage](#) [#Alimentation](#)

Le dossier multinationation, écrit par LÉONIE BÉGIN, a été décerné à Agnès Buzin (dit - concessions) gagnante « en matière d'écologie et de démocratie ».

**Allieurs sur le Web**

Elles ont pris la même photo pendant 40 ans - Retrouvez vos larmes quand vous verrez la...

Cet appareil tout simple arrête les aboiements intempestifs en quelques secondes

**Ils recrutent**

LA NORMANDE SAS

Route de Falaise - ZI LE MAUPAS BP 6083 14503 VIRE NORMANDE CEDEX

**Décideurs**

Julie Boisseau-Gerbrun présidente de la jeune chambre économique de Laval

Restaurateur David Gallienne succède à Eric Guéhen au Jardin des Plumes à Giverny

**Les plus partagés**

Météo: Le temps sera un temps de dimanche à mercredi, pluie en vigilance orange

Météo: Le temps sera un temps de dimanche à mercredi, pluie en vigilance orange

CRISTE: Le 2020 et les Français: quatre départements, plus de cinq en vigilance orange

## Picard se lance dans les légumes bio, locaux et équitables

L'enseigne de surgelés commercialisera en mars dans le sud-ouest de la France quatre variétés cultivées et transformées à proximité, en association avec la Fédération nationale d'agriculture biologique. Les prix assureront une juste rémunération aux producteurs.

Par **Clotilde Briard**

Publié le 19 févr. 2020 à 6h30

Début mars, les clients de 87 magasins Picard du sud-ouest de la France trouveront au rayon fruits et légumes, haricots verts, carottes, courgettes et maïs non seulement bio mais aussi locaux et équitables. Fruits d'un travail de longue haleine avec des producteurs de la région, ils sont surgelés dans les Landes par un nouveau fournisseur de l'enseigne, ce qui réduit son empreinte carbone.

Ces produits sont les premiers portant le nouveau label « Biologique, Français, équitable » lancé par la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique). Le contrat tripartite prévoit un engagement dans le temps et un « prix juste » pour les agriculteurs intégrant aussi bien une rémunération liée aux heures passées que l'investissement dans l'outil de production ou les aléas climatiques. 1 % du montant des ventes alimente, en outre, un fonds de développement géré par les producteurs partenaires.

### Accroître les approvisionnements hexagonaux

Pour [Picard](#), l'initiative permet d'accroître un approvisionnement en produits bio hexagonaux, pas si simple à assurer. Avec des exceptions comme le boeuf bio qui est français à 100 %. Si, tout confondu, 70 % des produits de l'enseigne sont élaborés en France, cette part est aujourd'hui moins importante dans le bio qui représente environ 8 à 9 % du chiffre d'affaires en valeur et 25 % dans les fruits et légumes. Pour y remédier, l'enseigne a d'ailleurs lancé l'an dernier une autre initiative, celle de légumes [en conversion bio](#), estampillés comme tels.

La démarche avec la FNAB répond aux attentes de consommateurs qui attendent [des gages croissants en matière de bio](#) de la part des marques. « Nous aurons de plus en plus de produits français et locaux. Ce lancement doit inciter d'autres régions à faire la même chose », espère Philippe Pauze, président de Picard. Pour sensibiliser les consommateurs, le distributeur fera, en outre, venir des agriculteurs participant au projet dans les magasins.

### Effet boule de neige

Les produits seront plus chers que le bio classique, avec un surcoût de 5 à 10 % environ. Mais certaines variétés, comme les carottes, sont plus sophistiquées.

La Nouvelle Aquitaine est la première région à incarner la démarche. Elle devrait être rejointe l'an prochain par la Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Bretagne, la dernière des trois régions devant servir de test, l'enseigne est encore à la recherche d'un industriel susceptible de surgeler les légumes à un coût permettant de garder un prix accessible pour le consommateur.

« Nous appliquons les recettes des circuits courts à des filières plus longues », remarque Guillaume Riou, président de la FNAB. A terme, il rêve de « pouvoir créer des filières de territoire ».

Clotilde Briard

## Les agriculteurs bio lancent un label équitable pour maintenir leur rémunération

LIRE EN LIGNE

<https://www.challenges.fr/economie/les-agriculteurs-bio-lancent-un-label-equitable-pour-maintenir-leur-remuneration> 699515

AFP

3 min



AFP

Pour contrer la communication tous azimuts de la grande distribution sur les produits biologiques et tenter d'empêcher une chute des prix, les agriculteurs bio musclent leur offre avec un label équitable qui garantit la rémunération des producteurs.

Le label "bio française équitable" (BFE) lancé par la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio, reprenant ainsi les critères de la loi sur l'Economie sociale et solidaire de 2014, qui définit le commerce équitable.

"Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire sur une bio qui corresponde à nos valeurs", indique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab, citée mardi dans un communiqué.

Le label BFE est issu d'un travail avec le groupe de surgelés Picard qui expérimente le lancement à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans ses magasins en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, avant de peut-être s'étendre. Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France.

Sites-Sols

## Des produits bio garantis français et équitables

Le 18 février 2020 par Stéphanie Senet

► Politique-Société, Droits/Fiscalité Sites & Sols, Entreprises, agriculture

TWITTER FACEBOOK LINKEDIN GOOGLE+ EMAIL

Ajouter à mes dossiers Ajouter un avis



Certifié "Bio, Français et Équitable"

**Pour lutter contre une offre de produits bio à prix cassés, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) lance, ce 18 février, un label « bio, français et équitable » (BFE) qui garantit une juste rémunération des producteurs.**

Après les distributeurs bio « responsables », les producteurs de bio « français et équitable ». C'est bel et bien sur le terrain de la certification que le secteur historique du bio cherche à se démarquer des enseignes de la grande distribution. Malgré elle, la Fnab est ainsi

apparue comme le garant des valeurs de l'agriculture bio face à certaines dérives. En témoigne son dernier coup de gueule[1] contre la possible labellisation en bio de fruits et légumes hors saison cultivés sous serres chauffées. Avec succès, sa mobilisation a conduit le Comité national de l'agriculture biologique (Cnab) à imposer, le 11 juillet dernier, le respect des cycles naturels aux productions sous serres chauffées.

### 87 MAGASINS DANS LE SUD-OUEST

Aujourd'hui, elle plaide pour du bio produit en France, qui garantit une juste rémunération des producteurs ainsi qu'une relation commerciale équitable, en s'appuyant sur le nouveau label BFE. Celui-ci est le fruit d'un groupe de travail mis en place entre la Fnab et le groupe de surgelés Picard qui lance, à partir du 2 mars, une gamme de produits « bio et locaux » dans 87 magasins de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, les deux régions françaises où l'essor des exploitations en bio est le plus important selon l'agence Bio.

### CONTRATS TRIPARTITES

Le label BFE sera apposé, pour la première fois, sur 4 légumes (courgette, maïs, haricot vert et carotte). Pour cela, le groupe de surgelés a signé des contrats tripartites de trois ans avec trois organisations de producteurs et un transformateur du Sud-Ouest. Au-delà des critères de localisation de la production et de rémunération des producteurs, l'enseigne s'est engagée à éventuellement réviser le prix chaque année en fonction de l'évolution des coûts de production. Le groupe va aussi plus loin que le cahier des charges du label BFE en versant 1% du montant annuel des ventes des produits de cette gamme dans un fond de développement géré par des organisations de producteurs partenaires.

### IDÉE D'UN LABEL NATIONAL

«Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire sur une bio qui corresponde à nos valeurs», a déclaré Stéphanie Pageot, secrétaire nationale en charge des questions économiques à la Fnab. «Picard s'est engagé de façon très volontaire. Ils ont tout de suite dit oui. Nous avons cherché à valoriser cet engagement, c'est comme ça que l'idée d'un label est venue», a-t-elle poursuivi. Avec un taux de conversion en croissance de plus de 15% par an, l'agriculture biologique est sortie de sa niche. Mais les agriculteurs veulent éviter que la grande distribution ne casse les prix avec des produits bio utilisés comme produits d'appel.

Dans une étude publiée en janvier, le cabinet Xerfi souligne le risque de dénaturation de la bio concentrée en GMS[2]. «Son changement d'échelle risque de l'éloigner de ses valeurs originelles et de la faire happer par les grandes marques de l'agriculture conventionnelle et de la grande distribution», affirment ses auteurs. Pour la première fois, en 2018, les GMS ont dépassé, en chiffre d'affaires, les enseignes spécialisées comme Biocoop. Elles représentent désormais 52% du marché selon l'agence Bio.

### OUTIL D'INNOVATION

Publié ce 18 février, le cahier des charges du label BFE vise les opérateurs, intermédiaires et propriétaires de marques. Son respect sera contrôlé par un organisme d'évaluation, précise la Fnab. «Le label bio européen est un formidable outil de transition agricole mais il n'englobe pas tout, il y a des tas de nouvelles questions qui se posent. Et les paysans de la Fnab sont prêts à s'engager plus encore auprès des consommateurs sur la biodiversité, le climat, le bien-être animal par exemple. Ce label pourrait être notre outil d'innovation bio», conclut Guillaume Riou, président de la Fédération.

**Moins de producteurs bio /** Au niveau mondial, l'agriculture bio progresse en surface (+2,9% en 2018) mais régresse en nombre de producteurs (-3,4%) selon le bilan publié le 10 février par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (Ifoam). La planète compte 2,8 millions de producteurs bio. Les pays qui en regroupent le plus sont l'Inde, l'Ouganda et l'Éthiopie.

LIRE EN LIGNE :

<https://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/bio-francais-equitable-la-fnab-lance-un-nouveau-label>

## "Bio Français Equitable" : la Fnab lance un nouveau label

18/02/20 Pleinchamp avec l'AFP



Le label sera apposé pour la première fois sur les 4 légumes de la gamme construite avec Picard (courgette, maïs, haricot vert, carotte) qui seront distribués à partir du 2 mars dans 87 magasins de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie.



**Pour contrer la communication tous azimuts de la grande distribution sur les produits bio et tenter d'empêcher une chute des prix, les agriculteurs bio musclent leur offre avec un label équitable qui garantit la rémunération des producteurs.**

Le label "bio français équitable" (BFE) lancé par la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio, reprenant ainsi les critères de la loi sur l'Economie sociale et solidaire de 2014, qui définit le commerce équitable. *"Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire sur une bio qui corresponde à nos valeurs"*, indique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab, dans un communiqué de presse le 18 février.



Le label BFE est issu d'un travail avec le groupe de surgelés Picard qui expérimente le lancement à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans ses magasins en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, avant de peut-être s'étendre. Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France. *"Nous avons cherché à valoriser cet engagement, c'est comme ça que l'idée d'un label est venue"*, explique Mme Pageot.

### Éviter un alignement des prix

*"En 2015, avec le changement d'échelle de l'agriculture biologique, on est passé de 7% de croissance annuelle des taux de conversion, à 15-18%. L'agriculture biologique est sortie de sa niche et a été complètement institutionnalisée. Tous les opérateurs s'en sont emparés : la distribution, les opérateurs de la transformation, les institutions, le système bancaire"*, rappelle à l'AFP Guillaume Riou, président de la Fnab. On a ainsi vu des distributeurs utiliser les produits bio comme produits d'appel en cassant les prix. Or pour les agriculteurs bio, l'important reste d'éviter un alignement de leurs prix vers le bas, ce qui ne compenserait plus les coûts supplémentaires de ce mode de production.

*"Le marché alimentaire bio est à un tournant"*, explique le cabinet d'expertise Xerfi Precepta. *"Celui-ci fait toujours preuve d'un véritable engouement avec des ventes en hausse de 14% en 2019 et des perspectives prometteuses d'ici 2022 (+12% par an en moyenne pour s'approcher des 15 milliards d'euros)"*. Mais *"le risque de voir le bio dénaturé de ses valeurs originelles ne cesse de grandir face à l'explosion de la demande et aux offensives des marques conventionnelles et de la grande distribution. Guerre des prix, industrialisation de la production... le marché est sur le point de tomber dans les travers du conventionnel sous couvert de le rendre accessible à tous"*, souligne le cabinet.

### Première "brique"

La Fnab a décidé de contrer ce *"risque déflationniste par la massification"*. *"Le commerce équitable a donc été la première brique pour redonner une place importante dans la chaîne de valeur aux agriculteurs face au monde de la transformation et de la distribution et pour satisfaire in fine le consommateur avec un prix qui ne soit pas exagéré"*, argumente M. Riou.

*"Le cahier des charges du règlement européen sur la bio est très adapté à cette phase de transition, mais ça n'englobe pas tout, il y a des tas de questions nouvelles qui sont posées"*, assure M. Riou en évoquant par exemple la biodiversité, le changement climatique, les dimensions sociales, ou encore la question du bien-être animal. *"Il faut qu'on réponde absolument à tout ces enjeux"*, et pour cela *"il faudra ajouter d'autres briques dans le temps"* au label bio, car les critères agronomiques de la charte ne suffisent plus.

Et en face, les autres acteurs multiplient les initiatives pour répondre à la demande en aliments sains et éthiques des consommateurs, qui peuvent parfois en perdre leur latin. Les étiquettes fleurissent actuellement sur les produits : outre les traditionnels produits équitables, on trouve le *"sans OGM"* ou le *"sans résidus de pesticide"*. Carrefour, Galliance (Coopérative Terrena) et les magasins U ont rejoint l'Association étiquette bien-être animal (AEBEA), créée en 2018 par des associations de défense des animaux et le groupe Casino, pour proposer un référentiel et un étiquetage unique sur le bien-être animal.

## Picard s'associe à la FNAB pour développer le bio local et équitable

CAMILLE HAREL | PICARD, FRAIS FROID, LÉGUMES SURGELÉS

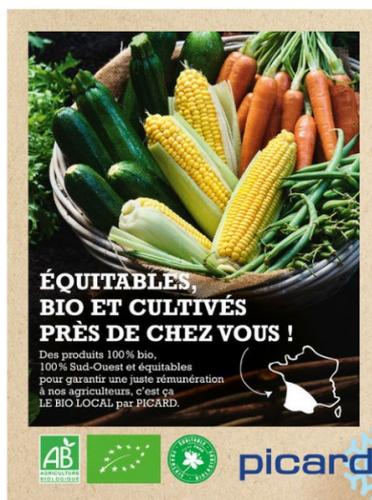
PUBLIÉ LE 18/02/2020



LIRE EN LIGNE :

<https://www.lsa-conso.fr/picard-s-associe-a-la-fnab-pour-developper-le-bio-local-et-equitable,340251>

**Le leader de la distribution de produits surgelés, Picard, vient d'annoncer l'arrivée d'une gamme locale, bio et équitable dans 87 de ses magasins du sud-ouest de la France. Un projet mené depuis 4 ans en étroite collaboration avec la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique.**



Picard lance une gamme de quatre légumes bio, locale, et équitable dans 87 magasins du Sud-Ouest

**LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE**  
 > Nominat... d'un président de transition pour Picard

« Nous sommes dans un environnement où l'agriculture a besoin d'un nouveau souffle. Depuis 2015, nous assistons à un changement d'échelle dans l'univers du bio avec de plus en plus d'acteurs et il est nécessaire de développer un nouveau secteur. C'est la raison pour laquelle, nous avons travaillé avec Picard depuis 4 ans à l'élaboration d'un label bio, paysan, local et

équitable, certifié et contrôlé par un organisme indépendant », confie Guillaume Riou, président de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB). Pour Picard, l'élaboration de ce programme entre pleinement dans sa stratégie de continuer à accélérer ses positions sur le bien-être et le bien consommer. Ainsi, à partir du 2 mars, le distributeur proposera, dans 87 magasins du Sud-Ouest, quatre légumes surgelés bio, locaux et équitables (haricots verts, maïs, courgettes et carottes).

### Des contrats tripartites sur trois ans

« Nous travaillons depuis 2016 avec la FNAB pour mettre en place ce projet. Nous avons identifié trois zones avec des disponibilités produits : la Bretagne, le Sud-Ouest et la PACA », indique Elizabeth Bouton, directrice qualité et développement durable chez Picard. Historiquement, Picard est en relation avec les transformateurs mais dans ce cas, il s'agit d'une co-construction de gamme

ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS EMPLOI LSA EXPERT WEBINARS LIVRES BLANCS LSA LIVE

rémunération convenable aux producteurs. En magasin, les références seront vendues 5 à 10 % plus chères que le bio. Picard a également accepté de réévaluer chaque année le prix d'achat aux agriculteurs en fonction de l'évolution des coûts de production et s'est également engagé à verser 1 % du montant annuel des ventes des produits de la gamme pour alimenter un fonds de développement géré par les organisations de producteurs partenaires. « On assiste à la rencontre du monde industriel avec l'agriculture. C'est un dialogue qui est aujourd'hui rompu et c'est une erreur car il faut construire des projets similaires et communs », explique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale en charge des questions économiques à la FNAB.

Pourtant, si le concept paraît simple, le travail a été ardu. « La complication a été d'identifier un transformateur près des producteurs et capable de réaliser de faibles volumes. En Bretagne par exemple, nous avons des agriculteurs mais on ne trouve pas de partenaires industriels », explique Elizabeth Bouton. Aujourd'hui, le bio représente 8 à 9 % du chiffre d'affaires de Picard. Il compte 140 références de bio, soit environ 10 % de son offre et souhaite multiplier ce taux par deux ou trois dans les 4 à 5 prochaines années et accélérer sur l'équitable. Des légumes bio, locaux et équitables en PACA devraient faire leur arrivée l'année prochaine et des réflexions sont également en cours pour mettre en place la même démarche sur des fruits. « Nous sommes leader donc il nous appartient de tisser notre toile. Le projet vient de naître donc il va falloir faire vivre cette gamme », confie Philippe Pauze, président de Picard. De son côté, la FNAB ne souhaite pas s'arrêter là et vise à emmener d'autres partenaires dans ce programme. « Nous avons comme idée de répondre à la demande des consommateurs et de sortir de l'ultra-standardisation », confie Guillaume Riou.



## L'actualité en bref

France et UE

### La Fnab lance un label « bio française équitable » avec Picard



La fédération de l'agriculture biologique (Fnab) a annoncé ce mardi lancer un label « bio française équitable » qui garantit aux consommateurs des légumes bios produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bios. Cette démarche est expérimentée par le groupe Picard. « *Le marché bio se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises agroalimentaires sur une bio qui correspond à nos valeurs* », précise Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab, citée dans un communiqué. La gamme de produits bios et locaux sera lancée le 2 mars dans les 87 magasins Picard de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. La Fnab travaille avec Picard depuis 2016 sur la construction de ce projet. Le groupe de surgelés a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bios et un transformateur du Sud-Ouest de la France.



## Picard développe une gamme sous un label bio équitable



**Picard teste le nouveau label « Biologique, français, équitable », créé par la Fnab, actuellement apposé sur quatre types de légumes dans la région du Sud-Ouest.**

L'enseigne leader du surgelé lance une nouvelle gamme de légumes sous le label « Biologique, français, équitable », créé par la Fédération nationale des produits biologiques (Fnab). Les sachets de carottes, courgettes, haricots verts et maïs surgelés bios estampillés seront commercialisés dans les 87 magasins Picard de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie à compter du 2 mars. « Les produits labellisés sont cultivés, transformés, conditionnés et commercialisés localement, dans le Sud-Ouest », précise Elizabeth Bouton, directrice qualité et développement durable de Picard.

Lancée en 2016, la collaboration entre Picard et la Fnab a abouti à la signature de contrats tripartites entre trois organisations de producteurs (La Madrague, Loc'halle bio et Terres du Sud), le transforma-



leur Antarctic Foods Aquitaine et Picard. « La gamme a été coconstruite en tenant compte des contraintes de chacun. Les contrats s'inscrivent dans la durée (au moins 3 ans, ndlr) et les prix sont rémunérateurs, car calculés à partir d'un coût de revient », se réjouit Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab. Picard s'est aussi engagé à verser 1 % de ses ventes aux agriculteurs pour financer leurs projets de développement. Le prix consommateur est d'environ 2,50 euros le sachet de 450 grammes, soit « 5 à 10 % plus cher qu'un produit bio classique », précise-t-elle.

Par la suite, la gamme devrait s'étoffer dans le Sud-Ouest et se développer dans d'autres régions, notamment en Paca où les premiers produits devraient arriver en 2021.

**Tilia Guérin-Calmettes**





### **Picard avec la FNAB pour du bio régional et équitable**

**I.** Dans ses 87 magasins du Sud-Ouest, Picard lance une gamme de 4 légumes surgelés bio, équitable et "100% Sud-Ouest". Les 4 ref en sachet 450g transitent via la plateforme de Villeneuve-sur-Lot :

- courgettes 2,60€
- haricots verts 2,50€
- maïs doux en grains 2,50€
- carottes des Landes de Gascogne en rondelles 2,30€

A cette occasion, le logo "Bio.Français. Equitable" sera apposé pour la 1<sup>ère</sup> fois sur les packs. Conçu par la Fnab, ce nouveau label se veut plus exi-

geant que le logo AB, notamment parce qu'il génère une rémunération équitable.

Picard a en effet signé 3 contrats tripartites (3 ans) avec les producteurs et le transformateur (Landes) avec la garantie d'un prix juste et le versement d'au moins 1% du CA aux agriculteurs.

Cela fait 3 ans que Picard travaillait sur ce projet avec la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab). En 2020, la même démarche sera déployée en PACA puis en Bretagne.



## Lancement d'un label «bio équitable»

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

18.02.20

agriculture biologique

Légumes

grande distribution



Picard s'associe à la Fnab pour lancer une gamme de légumes du Sud-Ouest sous le nouveau label « Bio français équitable ». ©Justine Papin /GFA

La Fédération nationale de l'agriculture biologique lance son label paysan « bio français équitable ». Il est testé pour la première fois sur des produits surgelés Picard.

LIRE EN LIGNE : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/agriculture-biologique-lancement-dun-label-bio-equitable-1,12,1565408561.html>

« L'agriculture biologique connaît un fort développement depuis 2015, avec un changement d'échelle. Elle génère de nouvelles interrogations, attire de nouveaux acteurs », introduit Guillaume Riou, président de la Fnab (1), lors d'une conférence de presse le 18 février 2020. C'est dans une optique de relocalisation française du bio que la Fnab a signé une collaboration avec le groupe... « L'agriculture biologique connaît un fort développement depuis 2015, avec un changement d'échelle. Elle génère de nouvelles interrogations, attire de nouveaux acteurs », introduit Guillaume Riou, président de la Fnab (1), lors d'une conférence de presse le 18 février 2020. C'est dans une optique de relocalisation française du bio que la Fnab a signé une collaboration avec le groupe Picard pour lancer le label « bio français équitable » (BFE).

Ce label garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France, et un prix rémunérateur aux producteurs, tout en respectant les critères du commerce équitable (2). Il sera utilisé pour la première fois sur quatre produits de la gamme construite avec Picard (courgette, maïs, haricot vert et carotte), pour l'instant en Nouvelle Aquitaine et Occitanie, où les légumes sont cultivés, transformés et distribués localement. L'opération, si elle rencontre son succès, pourra être étendue à d'autres régions. « L'idée pour Picard était de créer du lien avec les producteurs, et de co-construire une gamme », indique Philippe Pauze, président de Picard.

« Ce partenariat prend la forme d'un contrat tripartite sur trois ans, entre organisations de producteurs bio, un transformateur du Sud-Ouest de la France et le groupe Picard, explique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab. Construire un partenariat sur les valeurs du commerce équitable, c'est là qu'on a envie d'emmener le bio français de demain. » Pour l'heure, trois producteurs sont impliqués dans le projet.

« Il a fallu trouver une adéquation entre besoins technologiques des industriels et variétés adaptées au terroir des producteurs, et au mode de production biologique, souligne Stéphanie Pageot. Aujourd'hui en bio, il n'y a pas suffisamment de recherche sur les variétés. Le retard est énorme. »

« Le challenge a aussi été d'élaborer un prix de revient. Pour cela, la Fnab a mis en place un outil pour construire son prix rémunérateur. Il prend en compte les rendements sur trois ans, les risques climatiques, le besoin en fonds de roulement, la capacité d'autofinancement... », ajoute-elle. Le produit final estampillé « BFE » est vendu 5 à 10 % plus cher par Picard. « Notre ambition dans 4 à 5 ans est de doubler ou tripler le nombre de produits bio, et d'accélérer l'équitable », confie Philippe Pauze.

**L'agriculture  
biologique est  
sortie de sa niche**

## Les agriculteurs bio lancent un **label « bio français équitable »** avec Picard surgelés

La **Fédération** de l'agriculture biologique (Fnab) va lancer un label « bio français équitable » qui garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio. Cette démarche est expérimentée par le groupe de surgelés Picard, avec lequel la Fnab travaille sur le sujet depuis 2016. « *Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agroalimentaire sur une bio qui correspond à nos valeurs* », indique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la Fnab, dans un communiqué du 18 février.

Dans le cadre de la construction avec la Fnab d'« une filière locale et équitable » avec les producteurs, Picard a signé des contrats tripartites avec trois organisations de producteurs bio et un transformateur du Sud-Ouest de la France, est-il précisé. Ce projet va déboucher avec le lancement à partir du 2 mars d'une gamme bio et locale distribuée dans les 87 magasins Picard de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. « *Nous avons cherché à valoriser cet engagement, c'est comme ça que l'idée d'un label est venue* », explique Stéphanie Pageot. Le label Bio français équitable qui sera apposé sur cette gamme de produits sera contrôlé par un organisme certificateur.

L'agriculture biologique est sortie de sa niche, et a été complètement institutionnalisée. « *Tous les opérateurs s'en sont emparé : la distribution, les opérateurs de la transformation, les institutions, le système bancaire* », a rappelé à l'AFP Guillaume Riou, président de la Fnab. Pour les agriculteurs bio, l'important reste d'éviter un alignement de leurs prix vers le bas, ce qui ne compenserait plus les coûts supplémentaires de ce mode de production.

La Fnab a donc décidé de contrer le « *risque déflationniste par la massification* » et « *le commerce équitable a donc été la première brique pour redonner une place importante dans la chaîne de valeur aux agriculteurs face au monde de la transformation et de la distribution et pour satisfaire in fine le consommateur avec un prix qui ne soit pas exagéré* », a-t-il expliqué. Picard poursuivra ensuite l'expérience dans d'autres régions. Quant au label, la Fnab espère que d'autres marques ou enseignes de distribution s'en empareront.

**PDF, avec AFP**

# La Fnab lance son label privé

**La Fédération de l'agriculture biologique a lancé le 18 février un label privé intitulé « Biologique Français Équitable », visant à intégrer la notion de commerce équitable dans l'agriculture bio. Une initiative qui n'empêche pas les producteurs de continuer à demander un renforcement des soutiens publics.**

**L**a Fnab y pensait depuis longtemps. Mais c'est grâce à Picard qu'elle concrétise enfin l'idée d'une bio plus exigeante. « Il y a un assouplissement du cahier des charges bio européen, y compris à travers le guide de lecture national du Cnab, qui n'est pas satisfaisant. Nous allons donc imposer nous-mêmes des perspectives progressistes, en proposant une nouvelle norme », se réjouit Guillaume Riou, président de la Fnab.

Le label vise avant tout à combler l'une des principales failles identifiées par la Fnab dans les normes actuelles: le commerce équitable. « Par exemple, le cahier des charges européen ne prévoit rien sur les conditions sociales des salariés dans les fermes », regrette Guillaume Riou.

Le nouveau label impose donc plusieurs dispositions visant à se conformer à la loi de juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire, qui donne un cadre réglementaire au commerce équitable français. Le cahier des charges du label de la Fnab prévoit, entre autres, des contrats de trois ans, fixant des prix payés aux producteurs correspondant au prorata des heures travaillées, prenant en compte des aléas climatiques et ménageant des marges suffisantes pour réinvestir dans l'outil de production. Une partie des ventes devra par ailleurs alimenter un fonds dédié au développement de l'agriculture biologique.

## Bio, local, et surgelé

Avec ce nouveau label, Picard espère pour sa part atteindre un objectif de taille: multiplier son chiffre d'affaires en surgelés bio pour passer de 9 % à 20 %, voire 30 % de son chiffre d'affaires total à l'horizon 2025. À partir de mars prochain, 87 magasins Picard du Sud-Ouest proposeront donc des sachets de haricots verts, courgettes, carottes et maïs surgelés bio étiquetés sous le nouveau label de la Fnab.

Après le Sud-Ouest, le label sera déployé dès 2021 dans le Sud-Est, puis en Bretagne. Des régions identifiées en croisant les possibilités de production avec les capacités de transformation. « C'est vraiment la partie transformation qui a posé problème. Nous sommes tellement optimisés que peu d'usines étaient capables de traiter des volumes moindres », explique Élisabeth Bouton, directrice qualité et développement durable chez Picard.

## Le soutien public avant tout

Alors que les problèmes de retard d'aides persistent et que les aides au maintien ont disparu, faut-il conclure de l'initiative de la Fnab que le salut du bio passera par le

Plusieurs dispositions visent à se conformer à la loi de juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire

privé? « Picard et les autres opérateurs ont un rôle à jouer dans la sphère marchande, mais les politiques publiques restent très prescriptrices. Les pouvoirs publics doivent continuer de s'engager à nos côtés », soutient Guillaume Riou.

Or, l'agriculture biologique fait justement face à une relative incertitude, alors que la Commission et le Conseil négocient au niveau européen les mesures transitoires jusqu'à la mise en place de la prochaine Pac. « Les caisses sont vides dans les régions au niveau Feader, y compris pour la conversion. Est-ce que l'État va abonder à nouveau? Et puis, pour les années blanches entre 2021 et 2022, comment va-t-on faire? », s'interroge Guillaume Riou. L'état actuel des négociations, dans le sens d'un assouplissement favorisant le maintien des aides, donne cependant des signaux rassurants, qui pourraient favoriser la croissance à deux chiffres du bio français. **Ivan Logvenoff**

## L'Agence bio veut travailler sur la répartition de la valeur

D'après le baromètre de l'Agence bio publié le 20 février, le critère éthique pour les achats bio n'arrive qu'en sixième position chez les consommateurs réguliers de produits bio, loin derrière la santé (59 %), la qualité (51 %), et la préservation de l'environnement (45 %).

Pourtant, dans la lignée du nouveau label de la Fnab, c'est bien sur la juste répartition de la valeur que l'agence publique veut se concentrer dans les années à venir. « Les nouveaux acteurs sur le bio, comme la grande distribution, ne sont pas moins légitimes que les historiques. Mais l'enjeu c'est d'aller vers une juste rémunération des agriculteurs », indique Florent Guhl, directeur de l'agence bio, évoquant la contractualisation et la transparence sur les prix.

Dans cet objectif, l'Agence bio a lancé un groupe de travail avec la grande distribution, qui représente un lieu d'achat pour 77 % des consommateurs selon son dernier baromètre. Un groupe de travail qui permettra également d'étudier la convergence à moyen terme des démarches de labellisations privées, tant sur le commerce équitable que sur le bio. « Pour moi, la labellisation foisonnante est une manière d'avancer : elle montre tout ce que les consommateurs exigent. Mais à un moment, il faudra réunir toutes ces initiatives, même si nous n'avons pas encore de visibilité sur le calendrier », précise Florent Guhl.

L'éventail des nouveaux critères d'achat est souligné par le baromètre de l'agence. Interrogés sur la modification de leur comportement alimentaire, 58 % des Français indiquent qu'ils privilégient les produits frais, 54 % annoncent également favoriser les produits locaux, et 43 % déclarent acheter plus de bio.

La convergence à venir entre l'équitable, le bio, et le local prendra probablement la direction demandée par la Fnab : un renforcement du guide de lecture français par rapport au règlement européen. « Demain, un consommateur français préférera le bio français, non pas pour de fausses raisons, mais parce qu'il aura d'autres qualités, comme la juste rémunération du producteur. Nous avons sans doute un coup d'avance sur ces sujets-là à l'échelle européenne », se félicite Florent Guhl. **IL**

**Le critère éthique pour les achats bio n'arrive qu'en sixième position**



## De nouveaux réseaux « agricole-municipaux »

On connaissait déjà l'association des élus du vin et de la vigne (Anev) créée en 1999. Depuis l'élection de 2014 sont apparus de nouveaux réseaux « agricole-municipaux ». Le dernier en date est celui des maires anti-pesticides, constitués en association depuis quelques mois, notamment pour contester les Zones de non-traitement (ZNT) devant le Conseil d'Etat. Mais ces initiatives peuvent venir des producteurs eux-mêmes, comme dans le cas d'Agriculteurs de Bretagne, une association rassemblant désormais près de 140 communes (sur 1 200 en Bretagne) ; les municipalités adhérentes affichent leur soutien au secteur en accompagnant les opérations de fermes ouvertes, ou diffusent des nouvelles des producteurs. La Fnab, fédérations des producteurs bio, dispose, elle aussi, d'un réseau d'environ 300 collectivités qu'elle accompagne dans des démarches de conversion ou d'approvisionnement, et qui devrait disposer d'une nouvelle plateforme à l'issue du salon de l'agriculture.



## AGRICULTURE BIO Nouveau label

La Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) lance son label paysan « Bio français équitable ». Celui-ci est testé pour la première fois en Nouvelle-Aquitaine pour quatre produits surgelés Picard (courgette, maïs, haricot vert et carotte). Ce label garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France, et un prix rémunérateur aux producteurs.

AGRICULTURE BIO

# -La Fnab lance un label privé bio et équitable

La Fnab a présenté le 18 février son nouveau label « *Biologique, équitable, français* », lancé en partenariat avec Picard (surgelés). « *Il y a un assouplissement du cahier des charges bio européen, y compris à travers le guide de lecture national du Cnab, qui n'est pas satisfaisant.*

*Nous allons donc imposer nous-même des perspectives progressistes, en proposant une nouvelle norme grâce à ce label », se félicite Guillaume Riou auprès d'Agra Presse. Résultat d'échanges menés depuis 2016 entre les deux organisations, 87 magasins Picard du sud-ouest proposeront à partir du 2 mars prochain des sachets de haricots verts, courgettes, carottes et maïs surgelés bio étiquetés sous le nouveau label. « C'est vraiment la partie transformation, qui a posé problème. Nous sommes tellement optimisés que peu d'usines étaient capables de traiter des volumes moindres », explique élisabeth Bouton, directrice qualité et développement durable chez Picard. Des contrats tripartites ont été signés entre les distributeurs, les transformateurs, et les producteurs pour trois ans. Les prix ont été fixés grâce à un outil développé par la Fnab prenant en compte les objectifs financiers des exploitants et les aléas climatiques. Picard déploiera le label sur la région Paca dès 2021, puis en Bretagne. ■*

## L'offre bio à la croisée des chemins

24 février 2020 - Pierre Christen



**La publication du dernier baromètre de l'Agence bio montre la démocratisation toujours plus grande de l'« envie de bio ». Mais aussi l'érosion de la confiance envers les produits certifiés. Afin de mettre en valeur les efforts qui vont au-delà du minimum réglementaire, la Fédération nationale d'agriculture biologique lance son propre label « Biologique Français Equitable ».**



L'Agence bio vient de publier les résultats de son baromètre annuel sur la consommation et la perception des produits bio en France. Une étude riche d'enseignements, qui confirme la place centrale qu'occupent désormais les produits certifiés bio, traversant toutes les générations. « Même si les moins de 35 ans sont ses fers de lance, l'envie de bio est partagée par toutes les tranches d'âge de la population », soulignent Philippe Henry et Florent Guhl, président et directeur de l'Agence. Avec un distinguo : les jeunes sont d'abord sensibles aux dimensions environnementales. Quand les plus de 50 ans manifestent avant tout un acte citoyen. « Au fond, une grande majorité de Français se dit prête à changer sa façon de consommer », poursuivent-ils.

A ce titre, l'Agence s'interroge sur les leviers nécessaires à la poursuite de la croissance. Au-delà du prix, le baromètre pointe l'indice de confiance quant à l'information fournie sur les produits bio. Passé sous le seuil des 6/10, cet indicateur baisse auprès de l'ensemble des Français. Chez les consommateurs de produits bio, il se stabilise à 6,3. Pour l'Agence bio, « cette perte de confiance est attribuée au greenwashing, c'est-à-dire à l'utilisation massive de l'argument écologique ». Comment restaurer le niveau d'exigence ? Pour une partie des pionniers de la bio, la réponse est dans un cahier des charges plus exigeant. Et dans la capacité à le faire connaître.

### Le label Biologique Français Equitable

Un pari que veut relever la Fédération nationale d'agriculture biologique. La FNAB vient de lancer son propre label « Biologique Français Equitable ». Le cahier des charges comble un manque de la réglementation : le commerce équitable, et en particulier les conditions sociales des salariés dans les fermes. Suite à une collaboration de trois ans, le premier acteur à suivre la FNAB est l'enseigne Picard. Le spécialiste des produits surgelés lance une gamme comprenant quatre légumes (courgette, maïs, haricot vert, carotte) distribués à partir du 2 mars dans 87 magasins de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie. « Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agroalimentaire sur une bio qui corresponde à nos valeurs. On a voulu commencer par une bio locale et équitable, mais nous défendons une démarche de progrès permanente », explique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale en charge des questions économiques à la FNAB.

Une initiative bien accueillie dans le monde de la bio, mais qui pose néanmoins la question de l'ajout d'un nouveau logo dans un paysage déjà bien chargé. D'autant que la coexistence du logo AB et du logo européen, couvrant la même réglementation, ne facilite pas la lisibilité. Il s'avère que le logo français est connu par 97 % des Français, mais que son homologue européen n'atteint qu'un taux de 63 % de notoriété. Deux labels pour deux perceptions différentes. Un tiers des consommateurs de produits bio attribue une qualité supérieure aux produits identifiés par le label AB...

### À lire sur le même sujet

Les sept axes du programme Ambition Bio 2022  
25 juin 2018

Contrôle de la production bio  
30 avril 2013

Bio : importations en provenance des pays tiers.  
14 février 2013

Importation de produits "bio" : rectificatif  
25 septembre 2012

Bio: les aliments transformés au coeur de la dynamique  
4 juin 2018

Recherche







## En bref

### La Fnab lance un label privé bio et équitable

La Fnab a présenté le 18 février son nouveau label *"Biologique, équitable, français"*, lancé en partenariat avec Picard (surgelés). Résultat d'échanges menés depuis 2016 entre les deux organisations,

87 magasins Picard du Sud-Ouest proposeront à partir du 2 mars des sachets de haricots verts, courgettes, carottes et maïs surgelés bio étiquetés sous le nouveau label. *"La transformation a posé problème. Nous sommes tellement optimisés que peu d'usines étaient capables de traiter des volumes moindres"*, explique Elisabeth Bouton, directrice qualité et développement durable chez Picard. Des contrats tripartites ont été signés entre les distributeurs, les transformateurs, et les producteurs pour trois ans. Les prix ont été fixés grâce à un outil développé par la Fnab prenant en compte les objectifs financiers des exploitants et les aléas climatiques. Picard déploiera le label sur la région Paca dès 2021, puis en Bretagne.

## [L'Europe en région] Dans les Landes, l'Europe soutient la filière agroalimentaire locale

Actualité | 25.02.2020

Antarctic Foods Aquitaine, société spécialisée dans la surgélation de légumes produits dans les Landes, a bénéficié d'importantes aides de l'Europe et de la région en 2016. Des subventions précieuses pour la modernisation de l'entreprise, qui compte significativement accroître sa production.



Plants de maïs - Crédits : feellife / iStock

Antarctic Foods Aquitaine, une aventure commerciale européenne ? L'histoire de son dirigeant, Herwig Dejonghe, l'est en tout cas résolument.

Ce chef d'entreprise belge appartient à la famille ayant fondé Pinguin, qui a commencé à surgeler des légumes dès les années 1960. Une trentaine d'années plus tard, alors que la société cherche à s'étendre hors de Belgique, Herwig Dejonghe apprend d'un agriculteur landais les quantités astronomiques de carottes gaspillées annuellement dans la région. Le motif ? Leur aspect quelque peu disgracieux, du moins trop pour être vendus dans les supermarchés. Ce qui n'enlève pourtant rien à leur qualité !

L'entrepreneur, au fait de la qualité de la production agricole locale, s'implante ainsi à Ychoux dans les Landes, bien décidé à valoriser ces légumes perdus. Surgelant au départ le maïs doux et la carotte des sables, sa production s'est peu à peu étendue aux petits pois, aux salsifis, aux haricots verts ou encore aux pommes de terre. La clientèle de l'entreprise est maintenant composée d'industries agroalimentaires situées en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Hollande et au Royaume-Uni, liste le quotidien *Sud Ouest*. "Je suis un vrai Européen !", affirme Herwig Dejonghe.

### Un développement porté par l'Europe et la région Nouvelle-Aquitaine

En 2015, Pinguin devient Antarctic Foods Aquitaine. Un an plus tard, l'entreprise décide de faire appel à l'Europe et à la région Nouvelle-Aquitaine pour se moderniser et accroître sa production. L'objectif est d'atteindre 40 000 tonnes annuelles de légumes surgelés.

De l'Union européenne, la société reçoit 629 100 euros issus du FEDER, fonds géré par la région. Cette subvention est délivrée afin de réorganiser les lignes de production, de même que pour installer des racks automatisés dans les chambres froides. Quant à la région Nouvelle-Aquitaine, elle verse une aide de 279 000 euros, visant à financer les achats d'un trieur optique et d'un tunnel de surgélation.

Ces subventions sont tombées à pic : un incendie accidentel a ravagé l'usine en juin 2017, causant un préjudice évalué à 8 millions d'euros par M. Dejonghe dans *Sud Ouest* en 2018. "Heureusement, l'assurance nous a indemnisés. Les autorités ont bien joué le jeu et aujourd'hui, avec des aides, nous avons pu réinvestir", indiquait-il au journal, qui rapportait un investissement de l'entreprise de 3,5 millions d'euros entre 2017 et 2018.

Au-delà de la modernisation, les financements mentionnés ont permis une augmentation des embauches, fait savoir le site de la région [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#), avec 60 personnes employées de manière permanente et jusqu'à 100 en haute saison.

Le 2 mars 2020, la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) lancera dans le Sud-Ouest le label "bio français équitable" (BFE) qui garantit aux consommateurs des légumes biologiques produits en France et un prix rémunérateur aux agriculteurs bio. Expérimentée par le groupe de surgelés Picard, cette démarche associe trois organisations de producteurs dont **Antarctic Foods Aquitaine**.

Localtis - Un média Banque des Territoires

## Territoiresbio, un nouveau site internet pour aider les collectivités en transition vers "la bio"

Publié le 27 février 2020 par Virginie Fauvel / Localtis dans ENVIRONNEMENT | DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) a lancé mardi 25 février à Paris, lors du Salon de l'agriculture 2020, son nouveau site internet "Territoiresbio" et a présenté l'application Parcel, sortie à l'automne. Des outils destinés à soutenir les collectivités en transition vers une agriculture et une alimentation bio, alors que l'objectif fixé par l'Etat dans la loi alimentation est de 15% de surfaces agricoles cultivées en bio en 2022.



En 2018, le cap de 2 millions d'hectares cultivés en bio en France a été franchi, ce qui représente 7,5% de la surface agricole, contre 6,5% en 2017 (1). Il oscillerait entre 8% et 9% fin 2019. Une croissance que la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) ne peut qu'encourager, dans un contexte pré-élections municipales où "l'environnement s'est imposé comme l'un des thèmes majeurs" et "l'un des principaux leviers d'action des nouveaux élus". La fédération a présenté, en plein Salon de l'agriculture 2020, son nouveau site internet : [territoiresbio](https://www.territoiresbio.fr). En accès gratuit, spécialement conçu pour les collectivités locales qui travaillent sur la transition agricole et alimentaire, le site s'articule autour de quatre rubriques : "Pourquoi développer l'agriculture biologique ?", "Comment agir ?" avec les coordonnées de 90 groupements départementaux ou régionaux, "Le réseau Fnab vous accompagne" et "Les territoires pilotes". Une newsletter mensuelle, faisant état de l'actualité en agriculture bio ("la bio") et de retours d'expérience, est également proposée. L'histoire a commencé il y a 10 ans, avec les acteurs de l'eau, se rappelle Antoine Villar, de la Fnab. "Ils venaient nous voir car ils ne savaient pas comment lever les freins au changement dans le monde agricole, basculer des filières longues aux circuits courts, comment toucher les aides publiques, la PAC, etc."

### Instauration d'une zone test pour les agriculteurs

Aujourd'hui, la vitesse supérieure est enclenchée. L'objectif fixé par l'Etat dans la loi alimentation est même de 15 % de surfaces agricoles cultivées en bio en 2022. Une ambition qui souffre d'un "excès de communication", estiment Alain Houpert et Yannick Botrel dans leur [récent rapport sénatorial](#). Pour autant, la croissance du secteur est indiscutable. A l'échelle de Douais Agglo, Jean-Luc Hallé, deuxième vice-président, en témoigne. "Notre souci principal est d'aider les agriculteurs à réduire les intrants et à mettre en place toute une série d'actions pour assurer la protection de la ressource en eau", raconte l'élu. Sur l'agglomération, une douzaine d'agriculteurs s'essaient à la conversion en bio. La collectivité a créé une zone au sein d'un éco-quartier qui permet aux agriculteurs de se tester avant de se lancer. L'agglomération a instauré un suivi technique et financier et a voté trois aides : une à l'installation, d'un montant de 20.000 euros, une autre du même montant pour toute nouvelle création, ainsi qu'une aide à la conversion, de 3.000 à 16.000 euros, en fonction du nombre d'hectares convertis avec un minimum de surface de 10%.

Damien Roumet, de Terres de liens, a quant à lui (re)-présenté un outil cofinancé par la Banque des Territoires et lancé en octobre dernier, Parcel ([lire notre article du 14 octobre 2019](#)), développé par la fédération Terres de liens avec la Fnab et le Basic (bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne), sur la base de quantités de données nationales et territoriales. Parcel facilite "la liaison entre l'acte de produire et celui de consommer" et permet de répondre à "la question de combien de personnes je peux nourrir à partir d'une surface agricole", a expliqué le coordinateur de Terres

mais assez peu transformative". "Ce salon s'est ouvert autour de la question de l'effondrement des populations d'agriculteurs." "C'est un nouveau plan Marshall qu'il nous faut !", a-t-il exhorté. Avant de conclure que "de nouvelles questions se posent à l'État régalien", "en plus de celles liées à la santé publique et environnementale" : "Il s'agit de l'usage et de la préservation des communs".

(1) "Les chiffres 2018 du secteur bio" , Agence bio

## Face aux carences de l'État, les territoires en première ligne pour développer la bio

Pour beaucoup, l'État ne se donne pas les moyens de ses ambitions pour développer l'agriculture biologique. Les territoires peuvent agir au niveau local pour changer la donne. Détails des leviers d'actions à l'heure des municipales.

Agroécologie | 27 février 2020 | Rémi Pfin



Faciliter l'agriculture bio dans les communes pour répondre aux besoins des Français

© Unclesam

Des ventes en hausse de 14 % en 2019. Une croissance à deux chiffres qui devrait se poursuivre, au moins jusqu'en 2022... Le marché du bio en France connaît un essor depuis plusieurs années, qui n'est pas sans conséquences : guerre des prix, industrialisation... La bio se retrouve victime de son succès, et la France importe aujourd'hui 30 % de ses besoins.

### « Désengagement de l'État dans les aides »

La France dispose-t-elle d'une politique qui permette de redresser la barre et de devenir « *le leader européen au niveau de l'agriculture biologique* », comme l'annonçait le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, en avril 2019 ? Non catégorique, selon un rapport de la commission des finances du Sénat publié fin janvier 2020 par les sénateurs Yannick Boutrel (PS, Côtes-d'Armor) et Alain Houpert (LR, Côte-d'Or). Leur rapport éreinte la politique française de développement de l'agriculture biologique alors que le projet « *Ambition bio 2022* » a pour objectif de faire progresser l'empreinte du bio à 15 % de la surface agricole utile (SAU) en 2022. Un objectif « *illusoire* » en l'état actuel des choses d'après les deux sénateurs.

En premier lieu, ils constatent une « *politique en faveur de l'agriculture biologique qui souffre d'un excès de communication* », avec « *un désengagement de l'État dans les aides* ». Outre ce recul des appuis financiers, les auteurs pointent aussi le besoin de contrôles renforcés par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), notamment sur les importations, ou des procédures d'agrément pas assez précises.

Lors du Salon de l'Agriculture 2020, Guillaume Riou, président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB), s'est également ému du manque d'aides financières pour atteindre l'objectif des 15 % en 2022. « *Pour la bio, le "en même temps" et le saupoudrage ne suffiront pas, tempête-t-il. Pour opérer cette mutation générale, il faudra faire des choix politiques forts* ».

Suite >>>>>

### Mettre tous les acteurs autour de la table

Alors que pour beaucoup, l'État ne se donne pas les moyens de ses ambitions, comment les territoires peuvent-ils impulser des dynamiques locales ? En reprenant la main pour aider l'agriculture à se transformer, et en mettant tous les acteurs autour de la table.

C'est ce que tente de faire l'agglomération du Douaisis, 35 communes pour 150 000 habitants. « Depuis 2007, nous avons la volonté d'accompagner les agriculteurs du territoire à baisser les intrants, explique Jean-Luc Hallé, vice-président de Douaisis Agglo en charge des affaires agricoles. Cela a débuté par le développement d'exploitations à Haute valeur environnementale (HVE) pour passer ensuite le cap du bio ». De 54 hectares bio en 2007 (0,44 % de la SAU), l'agglomération est aujourd'hui passée à 400 hectares (3,5 %). « C'est encore loin d'être exemplaire, admet Jean-Luc Hallé, mais c'est le double de la moyenne régionale. » Dans les Hauts-de-France, 1,8 % de la SAU est en agriculture biologique.

Plusieurs mesures ou actions entreprises par l'agglomération ont facilité la bio : création d'un groupement d'employeurs pour trouver de la main-d'œuvre sur les exploitations, mise à disposition d'une zone test de 12 hectares pour que les agriculteurs conventionnels s'essaient aux pratiques bio, travail sur les circuits courts... Et, bien sûr, des incitations financières : aide à l'installation, aide à la conversion, et financement de nouvelles CUMA, les sociétés coopératives agricoles. « Nous cherchons les effets leviers, qui inciteront le plus d'exploitants agricoles à passer en bio », précise Jean-Luc Hallé. Une légumerie devrait également ouvrir sur le territoire d'ici un an. Élément de satisfaction pour les élus du Douaisis, les produits bio issus de l'agglomération ou de la région pèsent déjà 25 % dans les cantines scolaires.

*Pour la bio, le « en même temps » et le saupoudrage ne suffiront pas. Il faudra faire des choix politiques forts.*

Guillaume Riou, président de la Fédération nationale d'agriculture biologique

### 300 exemples de collectivités pour en inspirer d'autres

Des initiatives comme celles-ci, il en existe d'autres, disséminées sur le territoire français. Le réseau FNAB accompagne notamment plus de 300 collectivités locales dans leurs projets de transition vers la bio. Sur le nouveau site Internet « [www.territoiresbio.fr](http://www.territoiresbio.fr) » lancé le 25 février 2020, la FNAB présente une trentaine de territoires pilotes engagés dans des démarches de conversion, qui peuvent servir d'exemple. Pour les collectivités intéressées, le site compile également une série d'outils pour réaliser un diagnostic, identifier les freins et les leviers d'action à la conversion en bio, et bâtir un projet cohérent. Douze filières bio et locales dans huit régions de France sont aussi détaillées en guise d'exemple.

En plus de l'ambition de 15 % de cultures bio en France en 2022, c'est un autre objectif, fixé par la loi Egalim, qui pourrait passer à la trappe si État et collectivités ne s'impliquent pas plus dans les filières bio : celui de 50 % de produits locaux, et de 20 % de bio d'ici 2022 dans les cantines scolaires. Elles plafonnent aujourd'hui à 3 % pour leurs achats alimentaires issus de filières biologiques.

Il y aura fort à faire pour satisfaire cet objectif : trouver des produits bio disponibles à prix abordables, dénicher des producteurs locaux, et assurer des volumes de commandes suffisants qui respectent le code des marchés publics. Des défis pour les collectivités, mais rien n'est insurmontable. Plusieurs communes comme Courtonne dans le Calvados ou Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes proposent déjà des repas 100 % bio à leurs écoliers.



Rémi Pin, journaliste  
Rédacteur spécialisé



## Sia 2020, la Fnab s'outille pour mieux accompagner les projets de territoire « bio »

Une plateforme web, un guide et une appli. Le 25 février, au Sia, la Fnab faisait l'inventaire des outils qu'elle a récemment mis en place pour accompagner les collectivités dans des projets de territoires bio. Si 300 initiatives sont déjà recensées dans le réseau Fnab, la structure estime que les municipales vont accélérer le mouvement. Antoine Villar, chargé de mission à la Fnab, présente les contours du site BioTerritoires.

« Il y a dix ans, la notion de « projet de territoire bio » était encore émergente. Une poignée de collectivités et de syndicats bio pionniers nous ont alors contactés... Aujourd'hui, ce type de projet monte en puissance ! » Antoine Villar, chargé de mission à la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), plante le décor. Le 25 février, au Salon de l'agriculture, la Fnab présentait sa trousse à outils, pour accompagner les territoires souhaitant monter des démarches bio.

### Aider les porteurs de projet

La plateforme BioTerritoires a été lancée le jour même. Ce site a une vocation pédagogique : elle recense une liste d'outils précieux au moment d'enclencher une démarche locale. À commencer par l'application Parcel, lancée en octobre 2019, qui propose de mesurer les effets, en termes d'emploi agricole et d'impact écologique, de changements de systèmes de production alimentaire sur un territoire donné.

En outre, le site BioTerritoires recense une batterie de conseils, liés à l'animation, mais aussi aux aspects techniques et financiers de projets de territoire. Les porteurs de projets sont invités à se mettre en relation avec les 90 groupements départementaux ou régionaux du réseau Fnab.

### Inspirer par l'exemple

Le site a aussi une vocation « inspiratrice » : plusieurs projets exemplaires sont représentés sur une carte. Les contours de chacun d'entre eux, ainsi que des retours d'expériences, sont proposés, « pour donner envie aux collectivités qui hésitent de s'y mettre », appuie Antoine Villar. Dans le même registre, la Fnab publie également, le 25 février, un recueil « Filières de territoire ». Focalisé sur les démarches en grandes cultures et légumineuses bio, il met en valeur douze cas concrets, dans huit régions de France. Ce guide est aussi disponible en version électronique sur le site BioTerritoires.

Selon Antoine Villar, plus de 300 collectivités sont déjà engagées, avec la Fnab et ses réseaux, dans des projets de territoire bio. « Et nous ne comptons que les démarches d'une certaine ampleur, explique-t-il. Mettre plus de bio dans les cantines, ça ne suffit pas. Nous sommes de plus en plus sollicités, et nous sommes persuadés que ce sera encore plus marqué après les municipales, beaucoup de candidats ayant mis l'environnement au cœur de leurs programmes! »

## Ces villes en transition agricole et alimentaire

Le vendredi 28 février 2020 à 18h 30 par Stéphanie Senet

► Politique-Société, Sites et sols urbains, Sites et sols naturels, Droits/Fiscalité Sites & Sols, Politique, agriculture



Le village d'Ungersheim dispose de sa propre exploitation pour l'approvisionnement des cantines en bio

Avec l'approvisionnement des cantines et la préservation des terres agricoles, les conseils municipaux disposent d'atouts majeurs pour favoriser une alimentation plus saine et moins émettrice de gaz à effet de serre. «Quelques centaines de personnes seulement sont réellement engagées», estime-t-il.

Les obligations de la prochaine mandature/ la loi sur l'alimentation oblige les cantines publiques à servir, à partir de 2022, 50% de produits de qualité et durables dont 20% de bio.

### Transition avisée

Pour les maires et les futurs maires voulant suivre cette voie, le formidable outil «Parcel» a été développé par l'association Terre de liens, avec la fédération nationale d'agriculture bio (Fnab). Mis en ligne en octobre 2019, il permet de calculer les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir au niveau local, ainsi que les emplois et les impacts écologiques associés aux différents modes de production agricole. Objectif: «reterritorialiser» les filières alimentaires avec des pratiques et des productions bénéfiques à la santé, au climat et à l'environnement.

Lyon, par exemple, pourrait localiser 50% de sa production agricole, avec 57% de bio et un quart de produits animaux en moins, en s'appuyant sur 96.000 ha de terres et 7.800 emplois agricoles. En bonus: une réduction de 31% d'émissions de CO<sub>2</sub>/ha et une baisse des pollutions diffuses de l'eau de 37% par ha. Par ailleurs, une série de bonnes pratiques déjà mises en œuvre sont présentées sur le site Territoires Bio, lancé le 25 février par la Fnab à l'occasion du salon de l'agriculture. Ainsi la communauté d'agglomération du Choletais (Vendée) a développé des exploitations en bio sur deux zones de captages s'étendant sur 14.700 ha. 20% de la SAU est désormais cultivée en bio contre 7,5% en moyenne en France fin 2018 selon l'Agence Bio.

### Maires anti-pesticides

Autres mouvements saillants: les maires anti-pesticides se sont réunis au sein d'un collectif conduit par le maire de Langouët Daniel Cueff (qui ne brigue pas de nouveau mandat). Pour protéger la santé des riverains, l'édile a été le premier à interdire tout épandage à moins de 150 mètres des habitations. Si son arrêté a été annulé en justice, de nombreux maires ont suivi son exemple partout en France.

### Des champs en ville

L'agriculture urbaine connaît aussi un essor avec de nombreux projets sur le territoire et de nombreuses citations dans les programmes des candidats. Des maraîchers, brasseurs et apiculteurs se sont installés dans les villes et même des agglomérations très denses. En témoigne le département de la Seine-Saint-Denis, qui a ouvert son premier stand cette année au salon de l'agriculture et qui rassemble 300 lieux agricoles dont 122 en maraîchage. Parmi eux une friche industrielle de 3,6 hectares, à L'Île-Saint-Denis, que l'association Halage transforme actuellement pour la rendre cultivable.

Moins visible mais plus essentiel, les maires disposent d'un formidable levier –le plan local d'urbanisme– pour préserver les terres agricoles du territoire d'une artificialisation galopante. Ils sont toutefois démunis face aux grands projets d'aménagement autorisés par l'Etat.

io.

[1] Ancien membre d'EELV, il est aujourd'hui sans étiquette

## Municipales : la Fnab souhaite aider les collectivités à passer au bio

À la une > TERRITOIRES



Par A.B., le 28 février 2020

✉ Découvrez notre newsletter gratuite [Territoires](#)

**La Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) a présenté à l'occasion du Salon international de l'agriculture les outils qu'elle propose aux territoires pour favoriser la transition vers une agriculture et une alimentation bio.**

« Favoriser la transition vers une agriculture et une alimentation bio sans pesticides chimiques, sans OGM, bénéfique pour le climat, la biodiversité, la préservation des ressources en eau, la santé publique comme pour l'économie locale sera l'un des principaux leviers d'action des nouveaux élus », avance la fédération, qui compte 10.000 fermes adhérentes sur le territoire national. La Fnab avance « trois bonnes raisons pour les collectivités locales de favoriser l'agriculture et l'alimentation bio ». Elle y voit l'occasion de « dynamiser le territoire et favoriser l'emploi », « de préserver l'environnement et les ressources » et « d'anticiper les nouvelles obligations légales ».

Pour aider les collectivités, la Fnab a donc mis à leur disposition plusieurs outils. Depuis le 25 février, le site Territoirebio est libre d'accès. Il donne libre accès à des outils, comme la grille d'analyse des territoires, pour « établir un diagnostic, élaborer un projet de territoire et en évaluer l'impact, mais aussi des retours d'expériences, des actualités sur les nouvelles réglementations et sur les expérimentations menées localement », détaille la Fnab. Et de rappeler que son réseau est composé de 90 groupements départementaux et régionaux couvrant tout le territoire national, dont les coordonnées sont disponibles sur le site. Les retours d'expérience présentés sont issus de la trentaine de territoires pilotes de la Fnab constitués en réseau depuis 2010.

La Fédération a également mis en ligne sur le site le recueil « Filières de territoire ». Cet ouvrage, réalisé par son réseau de 350 animateurs, conseillers et techniciens, « présente sous forme de fiches détaillées douze exemples de filières bio et locales dans huit régions de France ».

Enfin, la Fnab rappelle qu'elle a lancé à l'automne dernier, avec l'association Terre de liens et le Basic, l'application Parcel, un « outil web gratuit d'aide à la décision qui permet d'estimer l'impact écologique et économique des stratégies de transition agricole et alimentaires vers la bio et d'élaborer des scénarios ».

Partager :



ENVIRONNEMENT  
TV

▶ Environnement TV ouvre les vannes



Le 21e Carrefour des gestions locales de l'eau se tient en ce moment même à Rennes. Pour l'occasion, l'équipe d'Environnement TV vous propose une émission consacrée à l'Eau.

+ de vidéos Environnement TV

### Le coup d'oeil



### Newsletters

- Gratuites
- Différents thèmes au choix
- Spécialisées dans votre secteur

Votre courriel

OK

Je m'abonne

### Les plus lus

 **Inrae et GRDF partenaires sur la méthanisation agricole**  
L'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et GRDF ont renouvelé, ce jeudi 27 février dans le cadre du Salon



# Ce qui freine l'envol du bio

**E**lle est au cœur de la stratégie de communication du monde agricole durant ce Salon de l'agriculture. Que ce soit sur les stands des interprofessions, des industriels, des distributeurs ou même des collectivités territoriales. Chacun veut montrer les initiatives et les efforts accomplis en matière d'agriculture biologique et de pratiques durables. Pourtant, derrière les discours, la réalité de la montée en puissance de l'agriculture bio est plus erratique. C'est ce que souligne sans détour un rapport de la commission des finances du Sénat présenté le 5 février.

L'objectif du plan Ambition bio 2022 du gouvernement est inatteignable, jugent les rapporteurs Alain Houpert et Yannick Botrel. Il prévoit d'atteindre une surface agricole utile bio de 15 % en 2022, contre 7,5 % en 2018. « *Il faudrait que la croissance actuelle double voire triple pour y parvenir* », confirme Guillaume Riou, le président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab). Au rythme actuel, l'objectif serait atteint en 2026, selon le Sénat. Pourtant, la croissance de la production s'accélère. Selon les premières tendances 2019 de l'Agence bio, la structure chargée de la communication sur le sujet, l'augmentation du nombre d'agriculteurs en bio atteint 17 % par rapport à 2018, contre 13 % un an plus tôt.

**La production française ne couvre que 69 % des besoins**  
Mais si l'on regarde le critère de l'autosuffisance, les chiffres ne sont pas aussi reluisants. La pro-

**MARCHÉ** La demande bat des records mais la production peine à suivre, pénalisée par une gestion chaotique des aides

**TENDANCE** Le Salon de l'agriculture fait la part belle aux initiatives qui développent une offre plus qualitative

duction française couvre seulement 69 % des besoins, contre 74 % il y a cinq ans environ. « *Entre 2017 et 2018, ce ratio ne s'est pas dégradé; la production française a progressé aussi vite que la consommation* », nuance Florent Guhl, le directeur général de l'Agence bio. Malgré les engagements politiques, la production peine à suivre une demande exponentielle qui franchit des records chaque année. Le marché a frôlé les 10 milliards d'euros en 2018, avec une croissance inédite de 15,7 % sur un an.

Des disparités entre les filières expliquent certains retards. Les secteurs du lait et de la viande bovine sont aujourd'hui parmi les plus avancés. Beaucoup d'éleveurs ont converti leur exploitation après la crise laitière de 2015-2016. Par contre, les grandes cultures (blé, colza, betterave à sucre...) sont à la traîne. « *Les céréaliers et betteraviers français ont été programmés pendant des décennies pour améliorer leurs rendements et produire toujours plus*, souligne Guillaume Riou. *C'est dur psychologiquement pour eux de diviser leur production*

*par deux.* » Dans le sucre, l'essentiel de l'offre bio sur le marché provient de la canne importée d'Amérique latine. Un comble. La France est le premier producteur européen de sucre. Les groupes Cristal Union (marque Daddy) et Tereos (Béghin Say) se sont lancés sur ce marché tardivement. Le premier sucre bio tricolore issu de betteraves arrivera enfin en rayons au printemps sous la marque Daddy.

Même retard pour certains fruits exotiques comme la banane. À cause de problèmes liés à des maladies tropicales, les producteurs de Guadeloupe et de Martinique n'ont pu se lancer que récemment dans la bataille. Une nouvelle variété a dû être développée et testée longuement. Résultat, les premières bananes bio antillaises devraient arriver dans quelques semaines, d'abord à Carrefour.

**Le paiement des aides en retard de trois ans**

En élevage, les objectifs de 4 % de bio pour les volailles et de 5 % en porcs en 2022 ne seront pas atteints. « *La production est prête mais les débouchés tardent à venir, notamment en restauration hors domicile* », constate Anne Richard, la directrice de l'interprofession de la volaille Anvol. Même problématique dans le porc, où l'offre bio en rayons est essentiellement importée du Danemark. « *L'élevage de porcs est plus technique que celui de bovins*, précise Philippe Cabarat, le responsable du bio à l'interprofession Interbev. *Le passage au bio nécessite des coûts supplémentaires dans les bâtiments, et les débouchés en*

► 23 février 2020 - N°3815

dehors des jambons sont minces. » Beaucoup de morceaux bio sont vendus en conventionnel, générant des pertes pour les producteurs.

Le Sénat pointe aussi une gestion des aides « gravement déficiente » de la part des pouvoirs publics. « Les objectifs gouvernementaux successifs depuis 2007 n'ont jamais été assortis de moyens adéquats », estime Guillaume Riou, le président de la Fnab. Le paiement des aides à la conversion et au maintien aux agriculteurs bio a eu jusqu'à trois ans de retard ! « Ça a eu un effet dévastateur, freinant les ardeurs », poursuit Florent Guhl. Mais la situation semble enfin s'améliorer. « En 2020, ce sera la première fois depuis 2013 qu'il n'y aura pas de retard dans les paiements », affirme-t-il. Autre facteur négatif, l'État a supprimé sa part des aides au maintien en 2017, laissant aux Régions le soin de les compenser ou non, créant des distorsions entre les territoires.

Les modèles de production doivent aussi être repensés à l'échelle des exploitations. « Il ne faut plus rester spécialisés en céréales ou en élevage, indique Philippe Cabarat, d'Interbev. Il faut développer un écosystème global, les céréales produites servant d'aliments pour le bétail et les effluents du bétail de fertilisants. »

Mais changer de modèle et faire évoluer les mentalités prend du temps. La France semble pourtant sur la bonne voie en Europe. Après avoir démarré très fort, nos voisins s'essoufflent. Avec 2 millions d'hectares bio en 2018, la France est désormais le deuxième pays européen producteur. L'Espagne, premier pays, devrait être rattrapée très prochainement, nous laissant le leadership des 27. La France du bio finira peut-être par montrer l'exemple. ●

ADRIEN CAHUZAC



Stand de pommes bio, hier, à l'ouverture du Salon de l'agriculture.

NICOLAS MARQUES POUR LE JDD

ECOUTER EN LIGNE :

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-bonnes-choises/quattend-de-nos-agriculteurs>

SAVOIRS

LES BONNES CHOSES par Caroline Broué

LE DIMANCHE DE 12H À 12H30

S'ABONNER

CONTACTER L'ÉMISSION



## Qu'attend-on de nos agriculteurs ?

23/02/2020

28 MIN



A l'occasion du Salon de l'agriculture, et alors que le monde paysan, multiple, protéiforme mais souvent en souffrance se voit sommé de s'adapter aux nouvelles exigences des consommateurs, il est temps de s'interroger : qu'attend-on, aujourd'hui, de ceux qui nous nourrissent ?



Image extraite du film "Au nom de la terre" d'Edouard Bergeron • Crédits : Diaphana Distribution

A l'occasion du salon de l'agriculture qui a ouvert ses portes hier porte de Versailles à Paris avec pour thème « L'agriculture vous tend les bras », nous allons, nous, tendre les bras à ceux qui travaillent la terre au quotidien : les agriculteurs. Certes, le nombre de paysans ne cesse de diminuer, leurs conditions de travail de se dégrader et les prévisions à moyen terme sont pessimistes, mais on peut aussi considérer que le secteur agricole montre de nombreux signes de dynamisme. D'où l'importance de montrer l'agriculture telle qu'elle est. Qu'attend-on de nos agriculteurs aujourd'hui ?

**Guillaume Riou** est agriculteur, cultivateur et éleveur dans les Deux-Sèvres, Président de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) :

“ Mes parents ont été victimes dans les années 70 de ce système dit d'intégration, industrialisé poussé à son extrême, où ils avaient jusqu'à 600 bovins sur cinq hectares avec aucune autonomie. C'est une histoire que j'ai vu se répéter dans mon entourage personnel des dizaines de fois.

“ La moitié de la population au début du siècle vivait en milieu rural et exerçait des activités agricoles. Nous ne sommes plus que 450 000 paysans aujourd'hui et c'est un chiffre qui baisse continuellement. Le rapport de force numérique s'est inversé, et s'est imposée alors la nécessité pour les paysans de se mettre en conformité avec l'attente citoyenne.

“ En ce moment, ce qu'on appelle l'agriculture 4.0 est basée essentiellement sur le culte technologique. Je pense qu'il y a une autre sortie, une solution basée sur la nature. Nous n'aurons pas d'autre choix que de travailler en coopération avec les éléments naturels.

The logo for Franceinfo, featuring the word "franceinfo" in a white, lowercase, sans-serif font. The two dots of the colon are yellow. The logo is set against a dark grey rectangular background.

**Le 20/02/2020 à 13h45**

**itw de Guillaume Riou**

ECOUTER EN LIGNE / [http://  
www.lambertcommunication.com/  
resources/2020\\_FNAB/France%20Info%  
2020%2002.MP3](http://www.lambertcommunication.com/resources/2020_FNAB/France%20Info%202020%2002.MP3)

ECOUTER EN LIGNE :

<http://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200222-agriculture-il-y-vrai-besoin-transformatif-tissu-socio-%C3%A9conomique>



Direct MONDE



Direct AFRIQUE



#CORONAVIRUS

PODCASTS

AFRIQUE

AFRIQUE FOOT

LES PLUS LUS

STOP L'INFOX

RFI/Pierre René-Worms

Par : **Edmond Sadaka**

**De retour de Bruxelles après l'échec des négociations cruciales pour le secteur agricole, Emmanuel Macron a inauguré ce samedi matin 22 février, le 57e Salon international de l'Agriculture (SIA), porte de Versailles à Paris. Il a insisté sur la transformation historique de l'agriculture et sur la nécessité pour les Français de savoir ce qu'ils ont dans leurs assiettes. Pour en parler, Guillaume Riou, producteur dans Les Deux-Sèvres, président de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB), est l'invité de la mi-journée de RFI. Il répond au micro d'Edmond Sadaka.**

FRANCE

AGRICULTURE ET PÊCHE

ÉCONOMIE



VOIR EN LIGNE :

<https://youtu.be/nqLOXx5qkeE>

